



RAPPORT d'activité

• 2023

SOM MAI RE

01 Rapport moral P.05

02 La société protectrice des animaux P.09

Notre histoire	p.10
Notre vision	
Nos missions	
La SPA en quelques grandes dates	p.11
Notre stratégie 2030	p.12
La gouvernance.....	p.14
Vue d'ensemble de l'activité 2023 : notre réseau et chiffres clés	p.16
Temps forts 2023	p.19



03

Rapport d'activité P.21

Notre présence territoriale	p.22
Nos actions de protection animale	p.31
La lutte contre la maltraitance.....	p.36
Nos sites.....	p.40
La mise en valeur de nos actions	p.44
Les leviers pour financer nos actions	p.44
La transparence et l'éthique	p.50
Nos moyens humains	p.52

04 Rapport d'orientation P.55

05 Annexes P.59



01

RAPPORT MORAL

Rapport MORAL

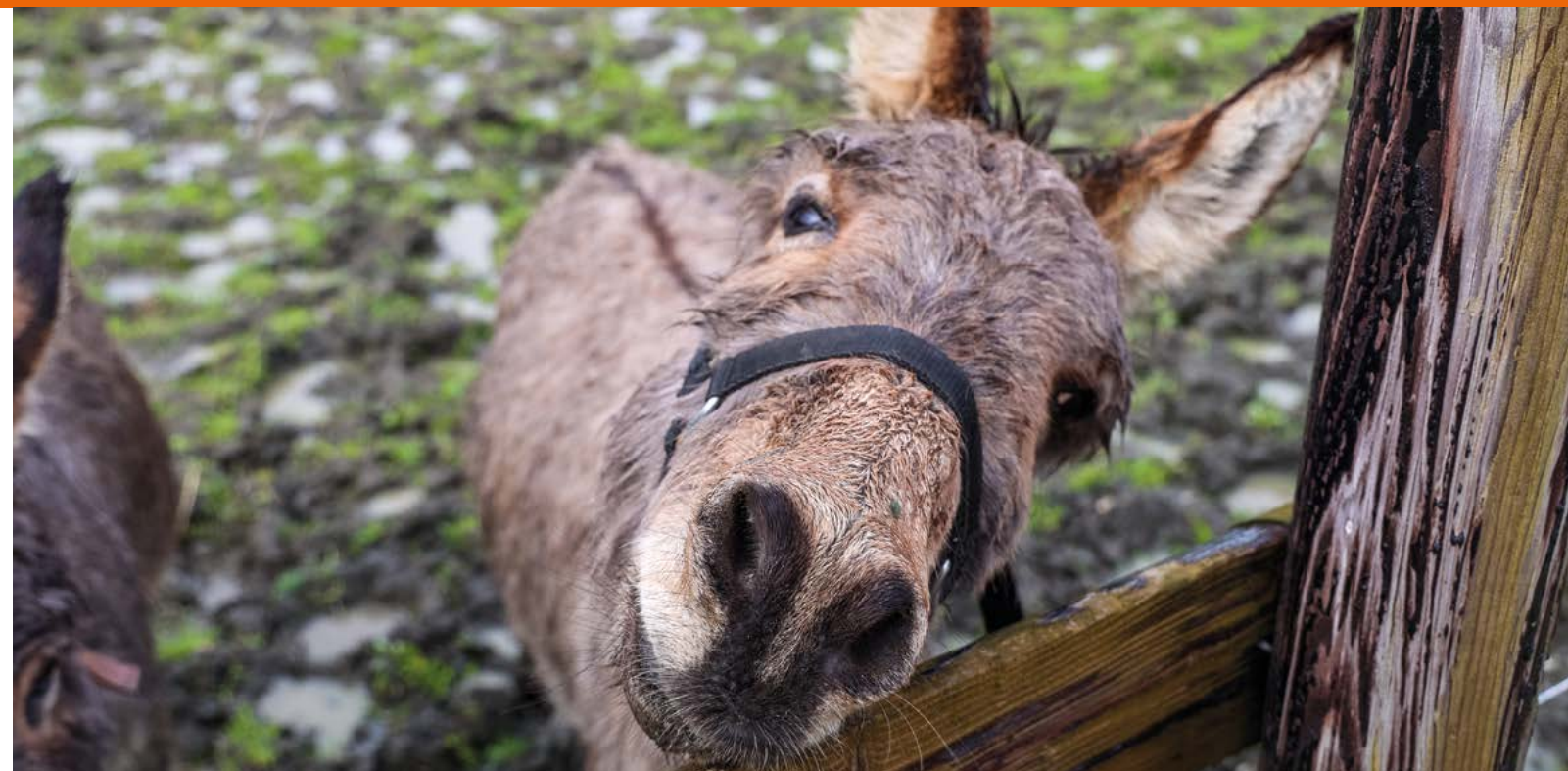


En 2023, l'activité sur le terrain en faveur des animaux en détresse a été cruciale pour la SPA. La relation entre l'Homme et l'Animal a été au centre des préoccupations de l'association, qui a mené de nombreuses actions de sauvetage et de sensibilisation. Cette année a été marquée par des succès dans la protection animale, avec une mobilisation intense pour secourir les animaux en difficulté. La SPA a déployé des efforts considérables pour promouvoir le bien-être animal et prévenir des cas de maltraitance, soulignant ainsi l'importance d'offrir une belle vie à nos compagnons.

La SPA reste fidèle à sa stratégie : devenir la référence du bien-être animal d'ici 2030, bâtie sur trois piliers : la SPA partout, pour tous, contre toute forme de maltraitance ; avec le fondement d'une SPA bien gérée. Cette année a vu la naissance d'un quatrième pilier : la SPA pour toute forme d'éducation.



Les 64 refuges et Maisons de la SPA ont été saturés tout au long de l'année, du fait notamment d'une diminution des adoptions et d'un nombre toujours croissant d'animaux à recueillir. Au total, 44 844 animaux abandonnés ou maltraités ont été pris en charge en 2023 par les refuges de la SPA. De nombreux abandons en refuge sont le reflet d'une problématique : une méconnaissance des besoins spécifiques de l'espèce et/ou de la race de l'animal lors de l'acquisition. Les races de chiens « à la mode » et les NAC, ces animaux très symboliques de l'animal-objet, en sont les représentants. Ces abandons participent à une saturation des refuges compliquée à gérer au quotidien pour les équipes. La loi du 30 novembre 2021 a marqué une avancée en interdisant la vente des chiens et des chats en animalerie à partir du 1er janvier 2024, mais la vente de tous les animaux sur les salons d'exposition est toujours autorisée. La loi omet également une partie des animaux, les NAC, dont la vente derrière les vitrines est toujours possible.



En parallèle, 40 587 pensionnaires ont eu la chance de trouver une nouvelle famille dans le cadre de l'adoption responsable. Le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité une nouvelle politique de transferts, actant que tout animal présent depuis plus de 12 mois sera transféré vers un autre refuge.

L'ouverture de nouveaux sites est une réelle ambition de la SPA, afin d'élargir son champ d'action en France. Les nouveaux refuges de Lézignan-Corbières dans l'Aude, de Beaurepaire-en-Bresse en Saône-et-Loire, et la Maison SPA de Charleville-Mézières dans les Ardennes ont permis à la SPA d'accroître en 2023 sa capacité d'accueil des animaux abandonnés.

Dans le cadre de la SPA pour tous et en soutien au dispositif Familles d'Accueil Définitives, un nouveau refuge, unique, a ouvert à Voillecomte en Haute-Marne pour recueillir les animaux les plus fragiles et les héberger dans les meilleures conditions sanitaires et de confort, pour ensuite leur trouver une famille. L'objectif de ce refuge est de donner une chance à chacun.

Face à la montée de la problématique des chiens difficiles, 5 éducateurs canins régionaux interviennent aux côtés des personnes du terrain afin de former les équipes et rééduquer certains chiens. Les « chiens difficiles » ont enfin une définition officielle au sein de la SPA ; ils sont recensés et suivis. La Commission des Chiens Difficiles mensuelle permet de croiser les expériences et les regards pour rechercher des solutions pour chaque animal tout en ayant une écoute pour les humains.

La lutte contre la maltraitance est une préoccupation majeure de la SPA, et elle passe par des collaborations. L'année 2023 a été marquée par un partenariat historique. Une convention a été signée en janvier entre le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et la SPA définissant les modalités de leur collaboration afin de mieux prendre en compte la lutte contre la maltraitance. Parmi les mesures, il est prévu la présence dans chaque

commissariat et brigade de gendarmerie d'un référent formé pour recevoir et traiter des plaintes de maltraitance animale. Dans le cadre du déploiement de cette convention, un programme de formation a été créé par la SPA et l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) puis déployé à différents échelons.

La SPA ne s'arrête pas là et a signé en 2023 un partenariat avec le ministère de la Justice, la Fédération France Victimes et l'association Handi'chiens pour le déploiement de chiens d'assistance judiciaire. Dans le cadre de ce dispositif, la SPA propose des chiens à l'adoption à Handi'Chiens et sensibilise ses bénévoles afin de devenir famille d'accueil. Ce partenariat est une nouvelle illustration de la volonté de la SPA de développer des projets autour de la relation Homme-Animal, au bénéfice de tous.

Sur le terrain, la SPA a intensifié son activité pour sauver les animaux en souffrance. Plus de 1 100 bénévoles délégués-enquêteurs se sont mobilisés au quotidien pour vérifier les signalements de maltraitance reçus par l'association. Au total 27 642 signalements ont été traités au cours de l'année 2023 par les équipes (soit +16% de plus qu'en 2022). Les délégués-enquêteurs sont également en nette augmentation pour nous permettre d'être présents sur de nouveaux territoires.

La sensibilisation des plus jeunes est indispensable pour garantir que les futures générations seront respectueuses de nos compagnons. C'est pourquoi un 40ème Club Jeunes SPA a ouvert au sein du refuge de Château d'Olonne. L'objectif de ces Clubs : faire découvrir la vie de refuge à 500 jeunes, leur inculquer le respect des animaux et les sensibiliser au bien-être animal par des activités pédagogiques et ludiques.

La SPA ne pourra pas changer l'avenir sans accroître sa sensibilisation. La communication s'est déployée sur de nouveaux terrains, avec également l'ambition et la nécessité de convaincre de nouveaux soutiens.

A ce titre, une nouvelle région, Auvergne Rhones-Alpes, a décidé de voter une subvention conséquente pour les travaux du dispensaire de Lyon et du refuge de Saint Laurent de Mure.

L'association a aussi pour souhait de faire connaître ses actions sur tous les terrains. Elle a ainsi participé pour la première fois à un festival de musique, avec son stand « Love Shelter » sur le village du Hellfest, pour aller à la rencontre d'un nouveau public et mettre la protection animale sur le devant de la scène. Forte de son expertise des animaux de compagnie qu'elle souhaite partager, la SPA a lancé en 2023 son podcast « Le Petcast ». A travers deux émissions, les auditeurs en apprennent plus sur le comportement et les besoins des animaux, et sont plongés aux côtés des équipes et des experts au cœur de la mission de l'association.

**VOUS POURREZ DÉCOUVRIR
DANS CE RAPPORT D'ACTIVITÉ
2023 TOUTES NOS ACTIONS
EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE
ET DE LA PROTECTION
ANIMALE. JE REMERCIE TOUS
NOS ADHÉRENTS, SALARIÉS,
BÉNÉVOLES, DONATEURS,
TESTATEURS ET PARTENAIRES
SANS QUI TOUTES CES
AVANCÉES NE POURRAIENT
ÊTRE CONCRÉTISÉES.**

Jacques-Charles Fombonne,
Président bénévole de la SPA



02

LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

La Société Protectrice des Animaux (SPA) est, historiquement en France, la première association qui œuvre dans le domaine de la protection animale. Elle est engagée à défendre et à promouvoir le bien-être des animaux.

Notre HISTOIRE

Ému par le sort réservé aux chevaux des cochers parisiens, le médecin Étienne Pariset, accompagné d'autres intellectuels, a fondé le 2 décembre 1845 la Société Protectrice des Animaux (SPA). Cette date marque le début d'un engagement inébranlable en faveur de la protection des animaux.

Au fil du temps, l'action de l'association s'est élargie pour inclure d'autres espèces animales, notamment les animaux de compagnie. Depuis sa création, la SPA n'a jamais cessé d'adapter ses efforts aux évolutions et aux nouveaux enjeux de la cause animale et de la société. Grâce à son travail, la SPA demeure une force motrice dans la lutte pour le respect et la protection des droits des animaux en France.



Notre vision

C'est avec conviction et engagement que nous partageons une vision commune : celle d'une relation entre l'Homme et l'Animal fondée sur le respect, le partage et la bienveillance. Nous nous efforçons de promouvoir cette philosophie dans toutes nos actions du quotidien. Nous aspirons à créer un monde où les animaux sont traités avec dignité et où leurs besoins physiques et émotionnels sont pleinement pris en compte.

Nos missions

- Recueillir les animaux de compagnie abandonnés et/ou maltraités
- Faire adopter et donner une seconde chance aux animaux
- Soigner les animaux
- Sensibiliser l'ensemble de la population aux droits et devoirs envers les animaux
- Lutter contre toute forme de maltraitance, y compris l'abandon et le trafic
- Éduquer les générations de demain avec pédagogie au respect de l'animal

LA SPA en quelques GRANDES DATES



1845
Création de la Société
Protectrice des Animaux

1860
Napoléon III accorde la reconnaissance
d'utilité publique à la SPA

1945
Le premier dispensaire
de la SPA ouvre à Paris (75)

1976
L'Assemblée Nationale adopte la première loi de
protection animale qui reconnaît les animaux comme
êtres sensibles (Code Rural) suite à la proposition de la
« Charte de l'animal » déposée par la Présidente de la SPA
Jacqueline Thôme-Patenôtre en 1972

1994
Grâce à l'action de la SPA, le nouveau Code Pénal réprime
les actes de cruauté envers les animaux de deux ans
d'emprisonnement et 30 000 € d'amende, et les mauvais
traitements d'une amende allant de 457 € à 762 €

2015
Le Parlement adopte la proposition de loi conférant aux
animaux le statut d'« êtres vivants doués de sensibilité »
dans le Code Civil

2020
La SPA participe à faire voter la loi du 30 novembre 2021
visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter
le lien entre les animaux et les hommes.
La SPA établit son concept de nouveau refuge, lieu du
bien-être et de la protection animale

1850
L'Assemblée Nationale approuve la première loi relative
aux mauvais traitements exercés envers les animaux
domestiques grâce au Général de Grammont, l'un des
Présidents de la SPA

1903
Le premier refuge de la SPA ouvre à Gennevilliers (92)

1948
La Section Jeunes de la SPA est créée pour
sensibiliser les enfants au respect des animaux

1993
La Cellule Anti-Trafic de la SPA est créée
pour lutter contre les élevages clandestins

2014
L'Assemblée Générale de la SPA proclame son opposition
à toute euthanasie non justifiée par des raisons médicales.
Le dispositif des Familles d'Accueil Définitives pour les
animaux en difficultés d'adoption est créé

2016
La SPA inaugure le Grand Refuge de
Pervenchères (61) dédié aux équidés

2021
La SPA établit sa stratégie « SPA 2030 » déterminant
les grands axes d'orientation vers lesquels l'association
souhaite se diriger : partout, pour tous et contre toute
forme de maltraitance

Notre STRATÉGIE 2030

Guidés par la stratégie «SPA 2030», notre ligne de conduite pour les années à venir est empreinte d'une ambition certaine : devenir la référence en matière de protection animale. Les actions entreprises en 2023 ont été soigneusement alignées avec cette stratégie, marquant ainsi une étape significative dans notre parcours vers cet objectif. La feuille de route «SPA 2030» trace le chemin à suivre, définissant les projets à entreprendre et les nouveaux défis à relever dans le domaine de la protection animale. Structurée autour de trois axes principaux – la SPA partout, pour tous et contre toute forme de maltraitance – notre stratégie à long terme va porter des ambitions fortes pour que l'association intervienne sur tous les fronts.

Ces actions sont portées par un socle commun, celui d'une SPA bien gérée, transparente, moderne et structurée, mobilisant le mieux possible la générosité du public en faveur de la protection animale. En 2023, un quatrième axe a émergé dans notre stratégie : celui de l'éducation. Nous aspirons à développer cet aspect afin de sensibiliser davantage le public aux enjeux de la protection animale et éduquer les générations futures.



LA SPA PARTOUT

L'ambition de la SPA est d'étendre son implantation dans de nouveaux territoires et de développer son activité, que ce soit par l'intégration de sites existants ou la construction de nouvelles structures. À long terme, notre objectif est d'être présent dans chaque département et auprès de chaque métropole. Un projet de plan d'investissement immobilier pour les dix prochaines années a été établi, visant à financer l'intégration de nouveaux sites et à entretenir les structures existantes pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les animaux et le public. En parallèle, nous nous engageons à soutenir les autres associations de protection animale dans leur mission et à accompagner les collectivités dans leurs projets de protection animale. En unissant nos forces et en collaborant étroitement avec les acteurs locaux, nous aspirons à créer un réseau solide et étendu d'entraide et de soutien pour assurer le bien-être de tous les animaux.

LA SPA POUR TOUS

La SPA est véritablement aux côtés des Français à toutes les étapes de leur vie, en mettant particulièrement l'accent sur les plus jeunes, qu'elle sensibilise au bien-être animal. Elle accompagne également tous les propriétaires d'animaux, en particulier les plus démunis, et favorise la relation Homme-Animal. L'association, bien gérée, garantit que les fonds qui lui sont confiés sont utilisés dans le cadre de sa mission de protection animale, ce qui lui a valu l'obtention du label «Don en confiance» en 2016, renouvelé en 2019 et 2022. Pour tous, cela signifie également le sauvetage de nouveaux animaux grâce à de nouvelles conventions de partenariat avec des institutions, des collectivités et des associations, ainsi que la fidélisation et l'expertise de ses salariés par le biais de la formation et la création de parcours professionnels.

LA SPA CONTRE TOUTE FORME DE MALTRAITANCE

Effectivement, la SPA est engagée dans une lutte quotidienne contre la considération de l'animal comme un simple objet. Cette lutte s'exprime à travers une multitude d'actions menées sur divers fronts : des sauvetages d'animaux en détresse, la lutte active contre les trafics d'animaux, des plaidoyers auprès du gouvernement pour le renforcement de la législation en faveur de la protection animale, ainsi que la sensibilisation continue de l'opinion publique aux enjeux et aux droits des animaux. En agissant de manière globale et coordonnée sur tous ces périmètres, la SPA s'efforce de combattre l'exploitation et la maltraitance des animaux.

LA SPA POUR TOUTE FORME D'EDUCATION

L'intégration de l'éducation comme nouveau pilier de sa stratégie marque une évolution significative pour la SPA cette année. L'association s'engage à être visible auprès de tous les publics, en particulier les jeunes, afin de promouvoir le bien-être animal et de renforcer la relation Homme-Animal. La production et la diffusion de contenus d'expertise visant à améliorer la compréhension des animaux représentent un enjeu majeur pour l'association. De plus, la réalisation d'études sur la situation des animaux de compagnie en France permettra d'obtenir une vue d'ensemble de la protection animale et d'orienter les actions de la SPA en conséquence.

La GOU-VERNANCE



La SPA est dirigée par un Conseil d'Administration entièrement bénévole, renouvelé partiellement par tiers tous les deux ans. Composé de douze membres, dont un Président élu par le Conseil d'Administration, élus pour six ans par les adhérents, ce conseil joue un rôle crucial dans la définition de la politique de l'association.

Le Conseil d'Administration actuel a été élu lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2022.

Dans le cadre des nouveaux statuts de l'association, approuvés par le Conseil d'État, un nouveau règlement intérieur a été voté lors de cette même Assemblée Générale. Ce règlement intérieur est actuellement en attente d'approbation par le ministère de l'Intérieur. Une fois approuvé, il servira de cadre réglementaire pour le fonctionnement interne de la SPA.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 01.01.2024



Président :
Jacques-Charles
Fombonne

Trésorier : Jean-Marie Foinont

Secrétaire général : Mickaël Varlet

Administrateurs : Isabelle Hallot, Valérie Verneau, Jacques Gauchy, Philippe Harang, Isabelle Weill, Marie-Françoise Augustin, Élisabeth Gorins, Michèle Dell'angelo-Sauvage, Alain Lambert

L'organisation interne de la SPA est structurée pour servir au mieux les missions de l'association. À cet effet, un Comité de Direction a été mis en place pour mettre en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration.

LE COMITÉ DE DIRECTION AU 01.01.2024

Directeur Général : Guillaume Sanchez

Réseau : Karine Dragula

Expertise protection et bien-être animal : David Legrand

Administration et Finances : Sarah Thibault-Poly

Affaires Juridiques, Collectivités locales et Libéralités : Chantal Huneau

Audit et Contrôle interne : Myriam Kaczmarek

Ressources Humaines : Mathilde Eghazarian

Communication et Marketing : Elise Loquetor

Patrimoine Immobilier : Guillaume Sanchez (par intérim)

Systèmes d'Information : Bruno Lhoste

VUE D'ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ 2023

Notre RÉSEAU

Notre maillage territorial nous permet d'intervenir partout en France pour la protection des animaux, unifié sous une association nationale aux pratiques homogènes.

64 refuges et Maisons SPA
pour accueillir et héberger
les animaux abandonnés
et/ou maltraités

Dont 1 Grand Refuge
pour les équidés

12 dispensaires
pour soigner les animaux
des propriétaires démunis

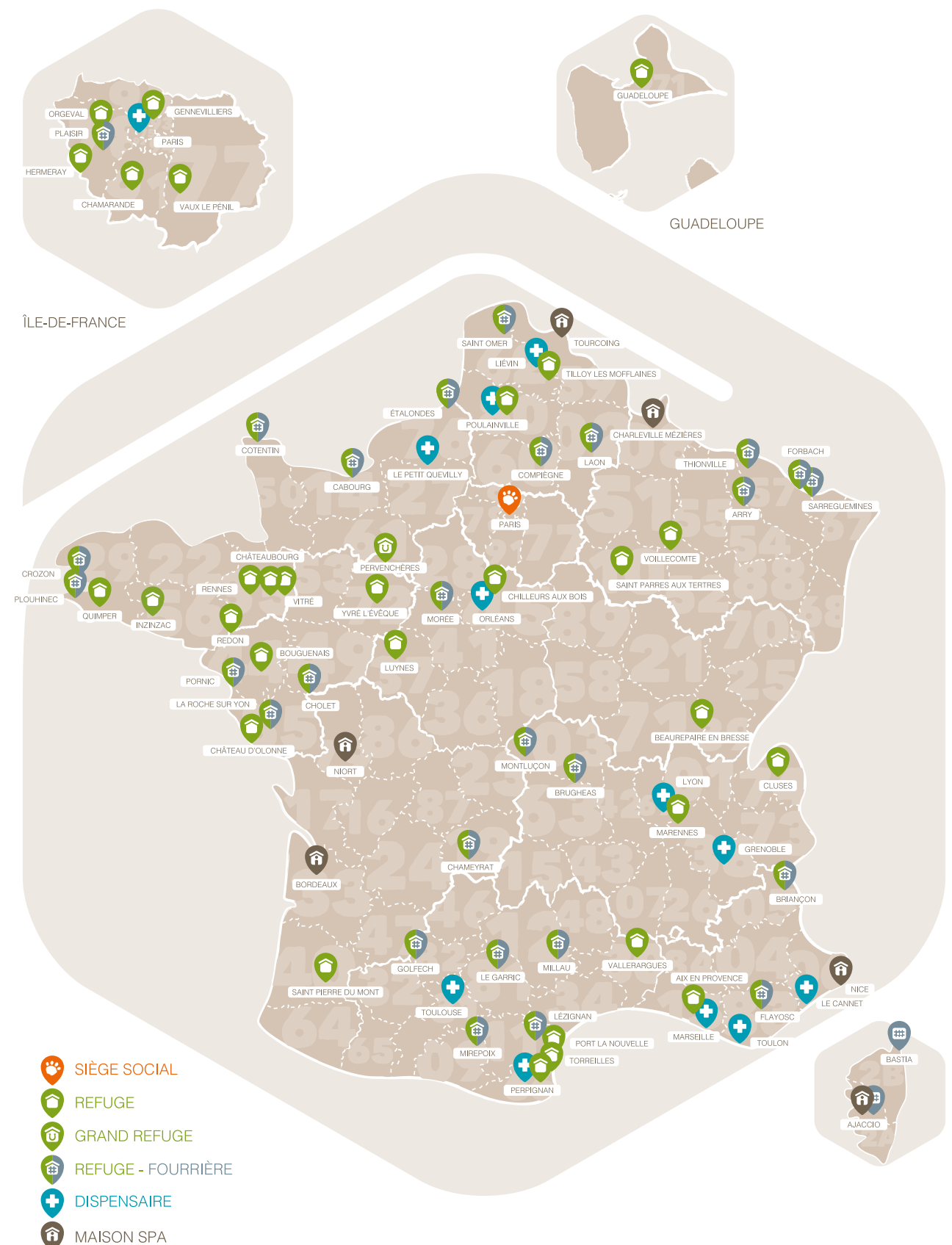
29
fourrières animales
gérées par la SPA pour recueillir
les animaux perdus ou abandonnés

40 Clubs Jeunes
pour sensibiliser les enfants
au bien-être animal

1 siège situé à Paris, regroupant
les Pôles liés à la protection animale
et les fonctions supports

16

NOS IMPLANTATIONS



17



Chiffres CLÉS



44 844

animaux recueillis dans
les 64 refuges et Maisons SPA



40 587

animaux adoptés



27 642

signalements de maltraitance
traités • **un record**



11 851

animaux pris en charge
par les 29 fourrières de la SPA



45 342

animaux soignés
dans les 12 dispensaires



306

associations de protection
animale soutenues financièrement
• **un record**

GRÂCE À NOS ÉQUIPES

5 127 bénévoles dont
1 100 délégués-enquêteurs
759 salariés

ET À NOS SOUTIENS

315 800 donateurs
19 800 adhérents
Dons 39,4 M€
Legs 45,2 M€
78% des dépenses sont consacrées
aux missions de protection animale

18

Temps FORTS 2023

MARS 2023

La SPA a organisé une saisie exceptionnelle et d'envergure pour mettre à l'abri 515 animaux en détresse issus d'un élevage, grâce à la mobilisation de ses équipes et des autorités compétentes.

JUIN 2023

La SPA s'est invitée au festival **HELLFEST** et a fait craquer « les métalleux » ! Elle a sensibilisé ce nouveau public et collecté des dons pour financer ses missions de protection animale. Un partenariat a été signé le 3 juin 2023 avec le ministère de la Justice, la Fédération France Victimes et l'association **Handi'chiens** pour le déploiement de chiens d'assistance judiciaire. Un partenariat a été signé le 8 juin 2023 avec **Affinity Petcare** (marque Ultima), et sa Fondation Affinity pour mettre en place une étude sur toute la protection animale.

SEPTEMBRE 2023

La SPA, Creapills et Wamiz se sont associés pour dénoncer l'abandon estival à travers une campagne aussi absurde que déconcertante. Des animaux partant en quête de leur humain perdu en placardant des avis de recherche pour le retrouver ! La SPA a ouvert son 64^{ème} établissement à **Voillecomte (52)**, un refuge dédié à l'accueil et l'adoption des animaux vieillissants et/ou atteints de pathologies venant d'autres refuges du réseau.

19

JANVIER 2023

La SPA, le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'agriculture ont signé un partenariat historique pour lutter contre la maltraitance animale. La SPA et la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP) ont signé un partenariat pour accompagner les fonctionnaires de Police sur les faits de maltraitance animale.

MAI 2023

Les journées Portes Ouvertes de la SPA le week-end des 13 et 14 mai ont permis de faire adopter 252 chiens, 343 chats et 35 NAC. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a démontré son engagement indéfectible envers la protection animale en accordant une subvention historique à la SPA pour deux projets essentiels : le dispensaire de Lyon et le refuge de Saint-Laurent-de-Mure.

OCTOBRE 2023

Les Portes Ouvertes des 7 et 8 octobre ont rencontré un grand succès avec 1 035 adoptions. Nos 64 refuges et maisons SPA étaient unis dans cette démarche pour présenter nos adorables pensionnaires à l'adoption. Rassemblement de 5 Clubs Jeunes au Grand Refuge SPA de Pervenchères, 60 jeunes et 25 encadrants bénévoles se sont retrouvés le temps d'un week-end. La SPA a organisé un grand campement convivial au sein de son Grand Refuge, dédié aux équidés et animaux de ferme.

DÉCEMBRE 2023

La SPA a participé le 5 décembre 2023 au colloque « connaître et respecter les animaux : un enjeu pour l'éducation nationale » organisé à l'Unesco par la Fondation Droit Animal et la Fondation Adrienne et Pierre Sommer. L'occasion de faire le point sur l'enseignement au respect des animaux à l'école.



03

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

NOTRE PRÉSENCE TERRITORIALE

Nos **REFUGES** et **MAISONS SPA**

La SPA prend en charge les animaux abandonnés et victimes de maltraitance à travers ses 58 refuges répartis sur le territoire français, complétés par ses 6 Maisons SPA, renforçant ainsi sa présence territoriale.

L'équipe du site prend en charge les animaux à la suite d'un abandon, d'un retrait pour maltraitance ou d'une sortie de fourrière. Chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie (NAC) font l'objet d'identification, de stérilisation, de vaccination, d'hébergement, de soins, d'éducation et de socialisation. L'équipe s'engage pleinement à leur offrir un nouveau foyer dans le cadre d'une adoption responsable.

EN 2023, DANS LES REFUGES ET MAISONS SPA LA PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX :



44 844

animaux pris en charge par les refuges et Maisons SPA (vs 44 199 en 2022) +1,5%

CHATS



28 652
+2,5% vs 2022

CHIENS



13 124
-2% vs 2022

EQUIDÉS



174

NAC ET ANIMAUX DE FERME



2 894

Dont **54%** en sorties de fourrières (SPA et tierces)

Dont **39%** d'abandons en refuge



PARMI LES ANIMAUX RECUEILLIS

1 936 ANIMAUX pris en charge et transférés sur le continent vers les refuges métropolitains en provenance du refuge SPA de Guadeloupe et de 9 associations partenaires en Outre-mer.

68 CHIENS pris en charge en 2023 dans nos refuges pour soutenir les associations de Roumanie dans le contexte actuel.

LES 64 REFUGES et Maisons de la SPA ont été saturés tout au long de l'année 2023, du fait notamment d'une diminution des adoptions et d'un nombre toujours croissant d'animaux à recueillir.

On peut noter spécifiquement par rapport à 2022 :

- Une hausse des prises en charge en 2023 d'animaux portée par les accueils de chats (+2,5%) et de NAC et animaux de ferme (+6%)
- Une hausse des animaux provenant des fourrières gérées par la SPA due au développement de l'activité fourrière propre à la SPA (+ 5,7%)

Les abandons demeurent nombreux en refuges et la plupart auraient pu être évités grâce à une adoption plus réfléchie. La problématique de l'abandon des races de chiens « à la mode » qui nécessitent des connaissances et ont des besoins particuliers (tels que les malinois, bergers australiens, American Staffordshire terriers...) participe à la saturation des refuges.

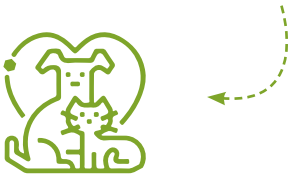
De plus, la prise en charge des NAC ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années (+6% par rapport à 2022). Un travail a été réalisé en 2023 pour harmoniser le suivi sanitaire de ces espèces à leur arrivée en refuge. Ces petits animaux très représentatifs de l'animal-objet sont souvent acquis sans réfléchir et sans réelle connaissance de leurs besoins spécifiques. C'est pourquoi la SPA milite pour que la loi du 30 novembre 2021 interdisant la vente en animalerie de chiens et de chats soit étendue à ces animaux !

COUP d'œil

L'INFLATION IMPACTE LES REFUGES DE LA SPA

La SPA a été confrontée à l'inflation en 2023, entraînant ainsi une augmentation des frais de prise en charge des animaux et des coûts de fonctionnement dans ses refuges. L'inflation a conduit à une hausse des prix des biens essentiels tels que les soins, l'alimentation, l'électricité et le gaz, des ressources cruciales pour accueillir dans de bonnes conditions les animaux. Les refuges font face à des augmentations significatives, notamment une hausse de 17% du prix des croquettes pour chiens et chats, ainsi que de la nourriture spécialisée. De plus, les coûts de la litière, des accessoires pour animaux et des produits de nettoyage ont augmenté de 3%. Cette inflation impacte directement le coût de l'énergie, indispensable pour maintenir des conditions de vie optimales pour les pensionnaires des refuges. Les dons sont essentiels pour permettre à la SPA de poursuivre son action en faveur des animaux abandonnés et maltraités, en surmontant les conséquences financières de l'inflation.

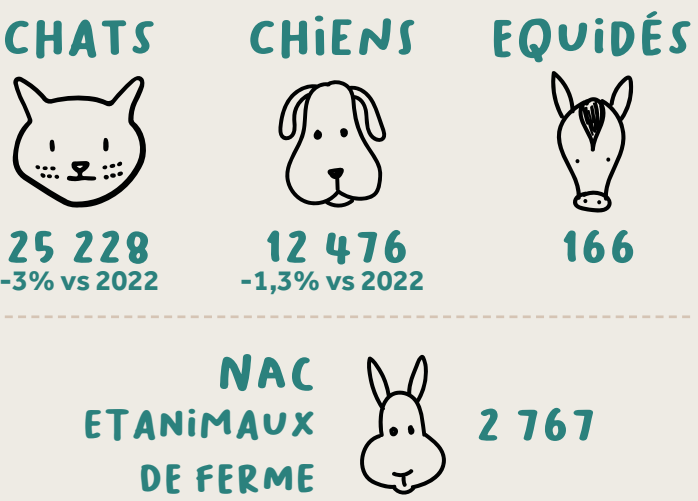
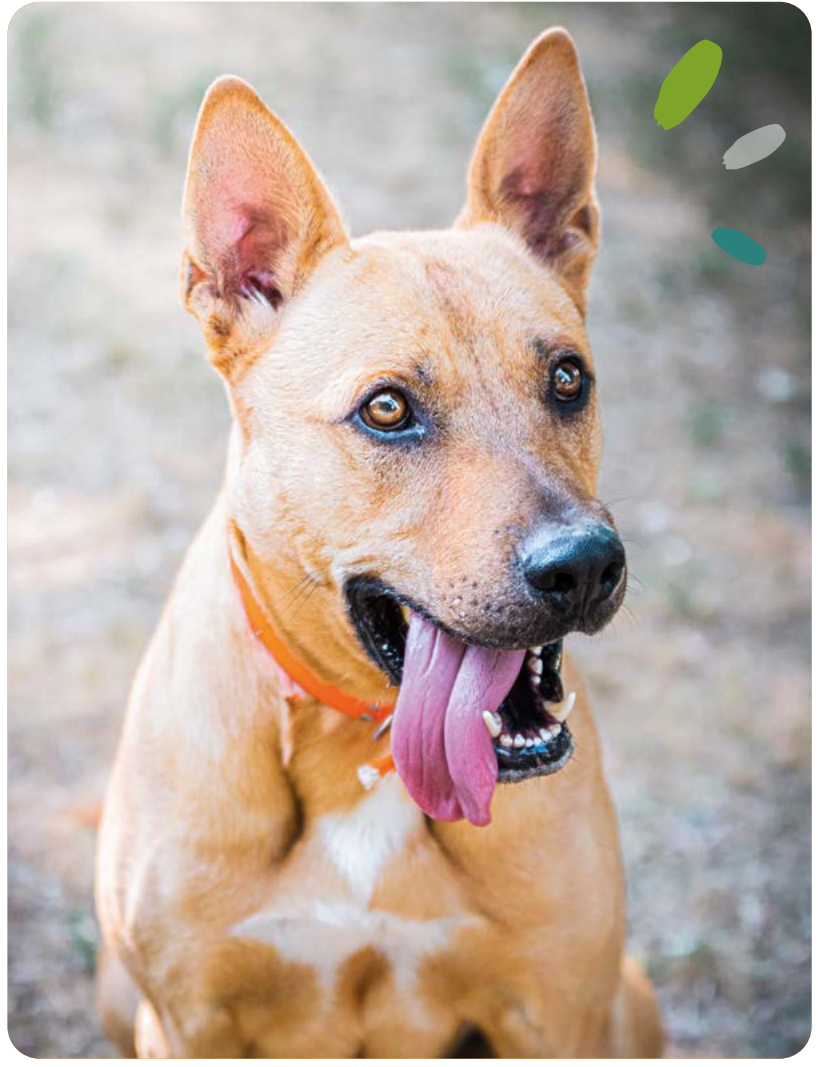
L'ADOPTION DES ANIMAUX :



40 587

animaux adoptés
(41 186 en 2022) -1,5%
dont 16% en adoption
SOS

Les équipes de la SPA font adopter leurs pensionnaires dans le cadre de l'adoption responsable. Grâce à leurs conseils, les adoptants sont guidés pour trouver l'animal qui leur correspond. Le taux de retour après adoption se situe à 3,2 % en 2023. Celui-ci était de 3,9 % en 2022. Les chiens sont plus touchés que les chats sur les retours adoptions (5,6% contre 2,3%). La diminution du taux de retour s'explique essentiellement par le travail d'éducation réalisé par les équipes de la SPA lors de la prise en charge des chiens recueillis et le travail de sensibilisation des adoptants à l'adoption responsable.



L'AUGMENTATION DES FRAIS D'ADOPTION ET LA MISE EN PLACE DE FRAIS D'ADOPTION POUR LES NAC EN 2023

La SPA instaure des frais d'adoption pour chaque animal, variant selon l'espèce et la situation de l'animal, afin de couvrir partiellement les frais vétérinaires, alimentaires et d'hébergement liés à sa prise en charge, ainsi que pour valoriser l'accompagnement des équipes avant et après l'adoption. Les tarifs étaient restés inchangés depuis 2017. Pour les chiens et les chats, la SPA a augmenté ces frais au 1^{er} février 2023 en raison de l'inflation et de l'augmentation des coûts de prise en charge des animaux. Cette hausse vise à

assurer la pérennité des ressources propres de l'association, tout en encourageant la responsabilisation des futurs propriétaires. De plus, la SPA a établi des frais d'adoption minimum pour les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) et les animaux de ferme à partir du 1^{er} mars 2023. Ces frais sont désormais obligatoires, remplaçant la participation libre antérieure. Des frais d'abandon ont également été actés afin de responsabiliser les propriétaires qui abandonnent leur animal.

LES ANIMAUX ADOPTÉS EN SAUVETAGE



1 701
Animaux placés depuis la
création du dispositif
163
Animaux placés en 2023

470 000€ ont été pris en charge par la SPA pour subvenir aux besoins vétérinaires et alimentaires des
522 animaux présents actuellement dans le dispositif.

La SPA accorde une attention particulière aux animaux vulnérables, qu'ils aient connu des échecs d'adoption ou qu'ils présentent des risques de ne jamais être adoptés en raison d'une maladie grave, d'un handicap ou d'un âge avancé. Le dispositif des Familles d'Accueil Définitives (FAD), instauré en mai 2014 et révisé en 2022, offre à ces chiens, chats et équidés la possibilité de vivre au sein d'un foyer aimant. Tout en restant propriétaire de l'animal, la SPA prend en charge les soins vétérinaires et alimentaires nécessaires liés à la (aux) pathologie(s) de l'animal.



HÉBERGEMENT DES ANIMAUX

La durée moyenne de séjour des animaux pris en charge en refuge en 2023 est de 58 jours (vs 55,9 jours en 2022), et plus précisément de 67 jours pour les chiens et de 49 jours pour les chats.

Cette légère hausse est liée principalement à deux facteurs : le travail de rééducation et de sociabilisation de certains chiens, dits à besoins particuliers, recueillis dans les refuges, qui retarde leur mise à l'adoption. Nous notons de plus que davantage de chats malades ou accidentés sont recueillis dans les refuges, et nécessitent alors un accompagnement plus long avant la mise à l'adoption.

Des transferts entre les refuges de la SPA sont effectués par quatre équipes professionnelles de transféristes. Ils permettent de donner une chance à des animaux hébergés depuis longtemps dans un refuge de trouver une famille dans une autre région.

Une nouvelle politique de transferts a été définie en 2023. Il s'agit de déplacer, sous forme de transfert ou d'échange, les animaux présents depuis plusieurs années sur nos sites. **À terme, tous les animaux présents depuis plus de 12 mois sur un refuge seront transférés (si leur état le permet) dans un autre refuge.** Le but est de redonner de la visibilité à ces animaux et de leur permettre de trouver des familles. En juin 2023, plus de 800 animaux présents depuis plus de 18 mois étaient recensés sur les 7 000 présents.

Parmi les animaux pris en charge en 2023, 4,5% sont malheureusement décédés, majoritairement des chats et des chatons, et 1,3% ont été euthanasiés pour raisons médicales.

La SPA a inscrit dans ses statuts, depuis 2014, de ne jamais recourir aux euthanasies qui ne seraient pas justifiées par des raisons médicales ou comportementales de nature à mettre en danger l'intégrité physique d'autrui. Nos refuges recueillent des animaux fragiles ou malades, comme des chatons, des animaux âgés ou maltraités, et malheureusement, malgré les meilleurs soins apportés par les équipes, certains ne peuvent pas être sauvés.

La Commission Chiens Difficiles mensuelle permet d'offrir un espace de parole aux salariés ou bénévoles ayant été témoins ou victimes d'un accident. Elle étudie également le cas de chiens posant problème sur les sites en croisant les regards et les expériences de ses membres. Le responsable du refuge du site présentant le chien participe à la Commission, le plus souvent accompagné de l'agent référent du chien.

Celle-ci est composée du Président de la SPA, du Secrétaire général, du Directeur de la Direction Expertise Bien-être et Protection animale, d'un administrateur, des éducateurs canins régionaux, de l'Experte en Éducation Canine, de responsables de sites, de chefs d'équipe et d'agents animaliers. En 2023, elle s'est réunie 12 fois et a examiné les cas de 60 chiens.

Une définition du « chien difficile » ou « à besoins particuliers » a été actée en 2023. Ce sont des chiens qui par leur comportement peuvent poser des problèmes de gestion quotidienne aux refuges ou en fourrière pour les équipes, représentent un potentiel danger pour les équipes ou pour les adoptants, sont souvent en échec d'adoption et restent donc présents sur les refuges durant plusieurs mois, voire plusieurs années.

Un recensement est effectué afin de pouvoir évaluer la situation dans les refuges dans la durée. La prise en charge des chiens difficiles au sein de nos structures doit en effet être spécifique et demande un accompagnement particulier afin de garantir le bien-être des chiens et la sécurité de nos équipes.

COUP
d'œil

ADAPTER LE SUIVI À CHAQUE TYPOLOGIE D'ANIMAL

Parce qu'il est essentiel de prendre en compte les différents profils des animaux et face à la problématique des chiens difficiles, afin de les prendre en charge dans les meilleures conditions, la SPA s'est renforcée sur sa mission d'éducation canine ; ce sont désormais 5 éducateurs canins régionaux salariés de la SPA qui interviennent au quotidien dans les refuges pour former les équipes et pour rééduquer les chiens afin de leur donner une seconde chance. Ils viennent en soutien des équipes et des éducateurs canins externes (chaque refuge a un budget pour faire appel à un éducateur externe).

COUP
d'œil

UN REFUGE CONFRONTÉ À DES RISQUES D'INONDATION

Le refuge de Saint-Omer (62), confronté à des risques d'inondation, a été contraint de fermer entraînant l'évacuation en urgence de 170 animaux vers d'autres refuges. Grâce à une mobilisation efficace des équipes et une belle solidarité, les transferts se sont déroulés dans la sérénité. Les refuges d'accueil ont fait face à une saturation, accueillant ces nouveaux pensionnaires imprévus, ce qui a compliqué la prise en charge d'autres animaux en détresse. Heureusement, 60% des animaux transférés ont trouvé une nouvelle famille dans les 4 mois qui ont suivi l'évacuation.

AU SEIN DU GRAND REFUGE

Parmi les refuges gérés par la SPA, le Grand Refuge à Pervenchères (61), situé dans l'Orne, est spécialement dédié aux équidés et aux animaux de ferme. Cet endroit singulier accueille des animaux abandonnés et maltraités, leur offrant une seconde chance ou un sanctuaire jusqu'à la fin de leur vie. Les équipes veillent à leur bien-être en les soignant, les nourrissant, et en les comblant d'attention en attendant de les placer dans des foyers aimants. Le Grand Refuge a également pour mission d'éduquer les visiteurs sur le bien-être et la protection animale. Une ferme pédagogique, hébergeant des animaux de ferme tels que poules, chèvres, lapins et oies, recueillis par la SPA, propose une approche ludique et éducative pour permettre aux visiteurs de mieux les comprendre. Des visites pédagogiques du site sont également disponibles pour les groupes tels que les écoles, les maisons de retraite, et les comités d'entreprise.



Equidés recueillis
173 +8% vs 2022

Equidés adoptés
116



Animaux de ferme et NAC
recueillis **382**

Animaux de ferme et NAC
adoptés **381**

Les équidés hébergés au Grand Refuge présentent des caractéristiques spécifiques. Nombre d'entre eux sont confrontés à des problèmes de santé liés à des pathologies ou à la vieillesse, et sont donc proposés dans le cadre du dispositif SOS adoption. En 2023, 13 équidés ont également trouvé des foyers permanents grâce au dispositif Familles d'Accueil Définitives Équidés (FADE), qui facilite l'adoption d'équidés souffrant de pathologies graves en prenant en charge les soins vétérinaires nécessaires.

En 2023, la situation au Grand Refuge est complexe. L'espace a atteint sa capacité maximum d'hébergement, et ne peut pas prendre en charge des nouveaux animaux dans le besoin.

Pour faire face à cette problématique, il a été décidé la construction d'un nouveau barn's pour les équidés. En parallèle, une réflexion a été entamée sur 2023 sur l'amélioration de la sensibilisation au bien-être animal sur le site.

ORGANISATION INTERNE DU RÉSEAU

Avec pour objectifs de développer l'activité de la SPA sur le territoire, de soutenir l'expertise animale ainsi que le fonctionnement et les pratiques entre les différents sites, **deux directions sont nées : la Direction du Réseau et la Direction Expertise Animale.**

Au sein de la Direction Réseau, une équipe de 5 responsables régionaux permet d'accompagner, d'animer et de piloter l'activité des sites dans chacune des régions.

La poursuite du projet Organisation du Travail en 2023 : le projet OTT a été mis en place depuis 2022 avec l'objectif d'uniformiser les méthodes et fonctionnements de travail sur l'ensemble des sites SPA d'ici 2026.

Les principaux objectifs de ce projet visent à :

- Fonctionner efficacement afin de répondre à toutes les demandes et mieux prendre en charge les animaux dans de bonnes conditions sanitaires;
- Libérer davantage de temps pour développer la proximité avec les animaux ;
- Améliorer l'accueil des publics ;
- Assurer un bien-être au travail des salariés en leur permettant d'organiser leur temps et en assurant une équité entre les équipes ;
- Permettre une bonne utilisation du temps mis à disposition par les bénévoles.

EN 2023, LE PROJET A PERMIS :

- La réalisation d'une phase pilote : expérimentation du modèle d'organisation défini pour en vérifier l'opérationnalité et ses conditions de mise en œuvre et de bon fonctionnement sur 5 sites test (Brugheas, Cabourg, Chamarande, Chilleux-aux-Bois, Millau) ;
- L'ajustement du projet et de l'étude d'impact : mise à jour du modèle après expérimentation, aussi bien sur les aspects d'organisation, sur la prise en charge sanitaire, que de politique ressources humaines et d'éléments de conduite du changement ;
- L'ouverture des sites à des horaires et des jours communs, prenant en compte une fermeture sur deux jours pour dédier un temps à l'éducation des animaux et une ouverture dès le matin le week-end.

- Le choix de 5 nouveaux sites pour déployer le modèle, prévu début 2024.



L'EXTENSION DE NOTRE RÉSEAU

Ayant pour ambition d'agrandir son réseau, la SPA a ouvert de nouveaux refuges en 2023. Dans l'Aude, le refuge de Lézignan-Corbières a succédé à la Maison SPA. Celle de Lons-le-Saunier a également été remplacée par le refuge de Beaurepaire-en-Bresse en Saône-et-Loire.

Ces deux nouveaux refuges permettent à l'association d'accroître sa capacité d'accueil des animaux abandonnés et de développer son champ d'action dans deux départements.

En 2023, le refuge de Beaurepaire-en-Bresse a recueilli 342 animaux (+52% vs 2022) et a fait adopter 281 animaux (+31% vs 2022).

Dans l'attente de la construction du refuge de Maubert-Fontaine, une Maison SPA a ouvert à Charleville-Mézières pour assurer la continuité des actions en faveur de la protection animale dans les Ardennes. La SPA a également ouvert dans l'année son 64ème établissement, un refuge un peu particulier situé en Haute-Marne, à Voillecomte. Dédié aux oubliés de l'adoption, il accueille les animaux vieillissants et/ou atteints de pathologies venant d'autres refuges de la SPA, dans des conditions plus adaptées, pour encourager leur adoption.

NOS DISPENSAIRES

Pour permettre aux personnes à faibles revenus (personnes sans domicile fixe, allocataires des minima sociaux, ...) de faire soigner, vacciner, stériliser et identifier leur animal, la SPA a ouvert **12 dispensaires sur le territoire.**

Les propriétaires bénéficiaires de ces soins peuvent, de manière volontaire, contribuer financièrement afin de soutenir les frais de fonctionnement du dispensaire. Chaque établissement est géré par une équipe composée de vétérinaires, d'ASV (Auxiliaires Spécialisés Vétérinaires) et d'un responsable. En plus de leur engagement envers les personnes défavorisées, les dispensaires participent également à des initiatives de protection animale, notamment des campagnes de stérilisation pour les chats errants.

EN 2023, DANS LES DISPENSAIRES DE LA SPA :

L'activité est dépendante de la présence d'un vétérinaire. Des recrutements ou absences de vétérinaires ont impacté l'activité des dispensaires. Le site du Petit Quevilly est sans vétérinaire depuis avril 2021, malgré un appel au recrutement lancé par le biais d'une large campagne de communication. En 2023, l'embauche de vétérinaires sur les dispensaires de Toulon, Paris et Le Cannet laisse présager une reprise de l'activité pour 2024.

Un logiciel vétérinaire a été déployé en 2023 pour équiper les dispensaires qui n'avaient pas de logiciel de prise de rendez-vous et de suivi des animaux soignés pour faciliter la gestion de leur quotidien, en attendant un logiciel commun à tous les dispensaires.



45 342

animaux soignés dans les 12 dispensaires de la SPA (vs 47 959 en 2022)



35 580 usagers

ont bénéficié de leur action (dont 344 personnes sans-abris)



133 932

actes vétérinaires pratiqués (identifications, stérilisations, vaccinations, chirurgies...)



31 %
CONSULTATIONS



6 %
IDENTIFICATIONS



7 %
STÉRILISATIONS



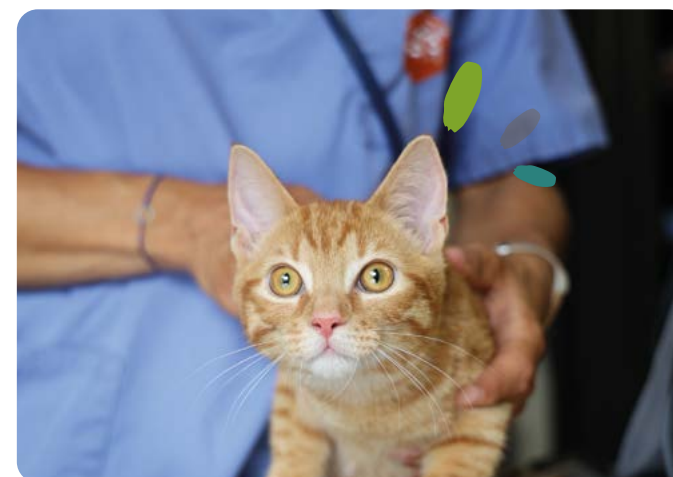
11 %
VACCINATIONS



2 %
ACTES DE CHIRURGIE



43 %
AUTRES ACTES



NOS FOURRIÈRES

Deuxième gestionnaire de fourrière animale en France, la SPA gère 29 établissements en date du 31 décembre 2023.

En 2023, la SPA a obtenu le renouvellement des marchés de fourrière animale de Thionville (57), Forbach (57), La Roche-sur-Yon (85), Vichy (03), Montluçon (03) et Cherbourg (50). L'association aspire à renforcer la gestion des fourrières, assurant ainsi le bien-être de l'animal depuis son accueil initial jusqu'à son adoption en refuge.

Au 31 décembre 2023, la SPA avait **751 contrats publics avec plus de 1 150 collectivités territoriales partenaires**, soit 3% des collectivités locales.

La SPA offre des services en tant que gestionnaire de fourrières, percevant ainsi une rémunération. Grâce à cette initiative, l'association peut intervenir dès la sortie des animaux de la fourrière, assurer leur traitement médical, et les transférer systématiquement en refuge si les propriétaires ne les récupèrent pas à l'issue du délai légal de garde.

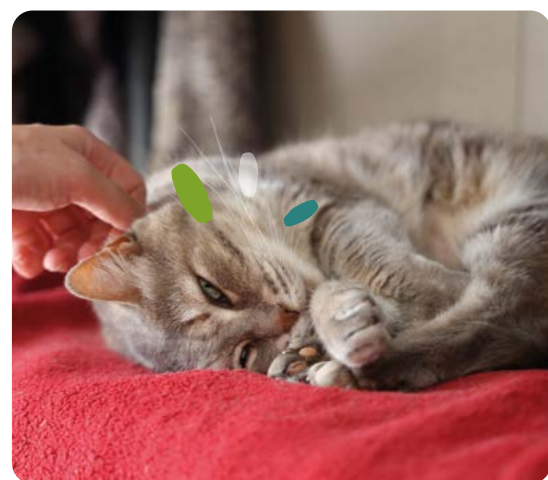
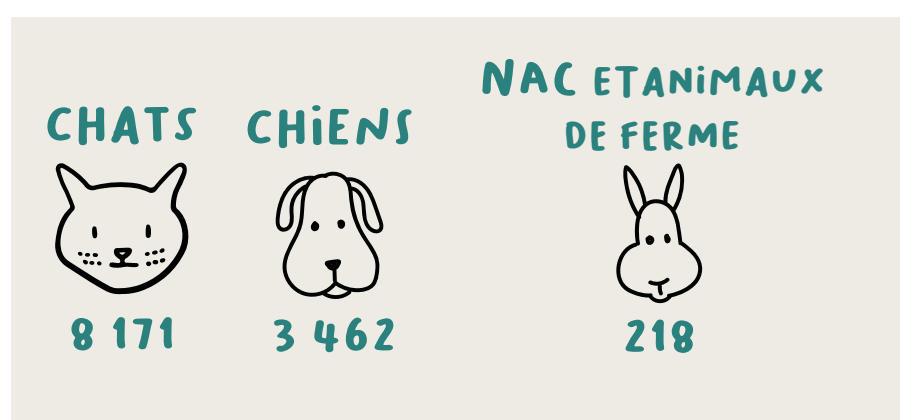
Nos refuges recueillent également à titre gratuit les animaux de fourrières non gérées par la SPA avec lesquelles nous avons un accord. Ils sont soignés, vaccinés, stérilisés, et sont ensuite placés dans de nouvelles familles.

Si les animaux errants pris en charge par les fourrières ne sont pas réclamés par leur propriétaire dans le délai légal de huit jours ouvrés, nos refuges prennent en charge leur adoption pour leur offrir une nouvelle chance dans un nouveau foyer.

EN 2023, DANS LES FOURRIÈRES DE LA SPA :

11 851
animaux pris en charge
vs 11 608
en 2022 **+2,2%**

19 %
DES ANIMAUX ONT RETROUVÉ
LEUR PROPRIÉTAIRE



LES CHATS REPRÉSENTENT 68% DES PRISES EN CHARGES EN FOURRIÈRE.

Malheureusement 901 décès (853 chats, 27 chiens, 21 NAC et animaux de ferme) et 141 euthanasies (129 chats, 10 chiens, 2 NAC et animaux de ferme) pour raison médicale sont à déplorer.

L'activité des fourrières de la SPA a été dense. Les animaux pris en charge et non récupérés à la fin du délai légal de garde par leur propriétaire sont recueillis dans les refuges de la SPA, ce qui a contribué à la saturation de ces derniers. En 2023, 19% des animaux recueillis par les refuges proviennent des fourrières gérées par la SPA.

NOS ACTIONS DE PROTECTION ANIMALE

RELATION HOMME-ANIMAL

Partenariat avec Handi'Chiens

Le 3 juin 2023, un partenariat significatif a été officiellement scellé entre le ministère de la Justice, la Fédération France Victimes, et l'association Handi'Chiens. L'objectif principal de cette collaboration est le déploiement de chiens d'assistance judiciaire afin d'apporter un soutien aux personnes victimes d'infractions pénales. Souvent confrontées à des difficultés pour évoquer les atteintes subies, ces victimes bénéficieront du réconfort apporté par les chiens d'assistance judiciaire lors des auditions, facilitant ainsi le processus et les aidant à surmonter leur souffrance psychologique. Depuis 2019, l'association Handi'Chiens s'engage activement dans cette mission essentielle que la SPA a souhaité soutenir.

Aussi, pour accroître le nombre de chiens formés par Handi'Chiens, la SPA a proposé à l'association d'adopter gracieusement des chiens, chiots ou adultes. Cette initiative a été encouragée et soutenue par le ministère de la Justice, soulignant ainsi l'importance de la collaboration entre les deux entités pour le développement des chiens d'assistance judiciaire. Le partenariat entre la SPA et Handi'Chiens témoigne de la nécessité du lien entre l'Homme et l'Animal, mettant en lumière la médiation animale au cœur de ce dispositif.

Le 28 novembre 2023, **trois chiots provenant du refuge SPA de Saint-Parres-aux-Tertres**, situé dans l'Aube, ont été accueillis par une famille bénévole du réseau Handi'Chiens. Au cours des 18 prochains mois, ces chiots resteront au sein de leur famille suivant tous les 15 jours un cours d'éducation canine. Par la suite, ils seront intégrés dans l'un des quatre

centres de formation Handi'Chiens. Selon les compétences individuelles de chaque chiot, ces derniers seront orientés vers l'un des sept domaines de formation : chiens d'assistance pour les personnes à mobilité réduite, pour les enfants atteints de troubles du spectre autistique, de trisomie ou de polyhandicaps, pour un accompagnement social, pour des personnes épileptiques, pour l'assistance judiciaire, pour la réussite scolaire ou pour la détection de maladies.

LES CAMPAGNES DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DE CHATS ERRANTS SANS DÉTENTEURS

Un chat errant est un chat non identifié, sans propriétaire ou détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics. Dans la majorité des cas, ces animaux ont été domestiqués puis abandonnés, redevenant ainsi semi-sauvages. Les chats errants forment une communauté non soumise à la vaccination ou à un suivi vétérinaire. Ils présentent en ce sens un risque sanitaire pour d'autres animaux domestiques. Ils ont également un impact sur la faune sauvage locale. Il est crucial de restreindre leur prolifération, tant dans leur intérêt que dans celui de leurs semblables, en recourant à la stérilisation.

En partenariat avec les collectivités locales, la SPA mène des campagnes de stérilisation et d'identification afin de limiter la prolifération. Ces campagnes sont appelées « campagnes chats libres ». Légalement, un chat errant stérilisé et identifié devient un « chat libre », ce qui lui confère un véritable statut juridique. Les initiatives se coordonnent à travers des accords conclus avec les municipalités qui acceptent que l'animal soit à leur nom. Elles se concrétisent sur le terrain par l'intervention directe des équipes de la SPA, par celle d'associations locales, ou encore par la collectivité elle-même. Elles reposent sur la délivrance de bons d'identification et de stérilisation qui sont ensuite utilisés en collaboration avec les vétérinaires soutenant ces campagnes.

2023, EN QUELQUES CHIFFRES :

187 conventions ont été signées avec des collectivités pour des campagnes de stérilisation et d'identification de chats errants pour un montant total de subvention de **188 675 €**.
VS un montant total de subvention de 191 799 € en 2022 qui a permis de stériliser 4 517 chats.

5 523 chats ont pu être stérilisés.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RELATION AUX ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE

La SPA a conscience que toutes les bonnes volontés sont nécessaires pour aider les animaux, et que les associations doivent travailler en complémentarité. La SPA n'est pas présente sur tout le territoire et elle ne peut pas prendre en charge tous les animaux en détresse.

Le rôle de la SPA est d'encourager les associations de protection animale locales, notamment en leur apportant un soutien financier. Les aides octroyées leur permettent de mener leur projet ou d'assurer le financement de leurs activités régulières.

Deux catégories d'aides sont disponibles dans le cadre de la Commission des aides aux associations :

le Fonds de Solidarité SPA, qui consiste en un montant forfaitaire de 500 € par association pour soutenir son fonctionnement, et le Soutien aux activités des associations de protection animale, qui englobe une assistance financière destinée aux projets, aux investissements ou au fonctionnement quotidien de l'association d'un montant supérieur à 500 € et plafonné à 5 000 € par association.

306 associations de protection animale soutenues financièrement vs 289 en 2022

Pour un montant total de : 290 455 € (+ 8% vs 2022)

231 fonds de solidarité

75 associations soutenues dans leurs activités de protection animale

Dont 207 associations ayant pour mission la protection des chats libres

En annexe 2, la liste des redistributions à des personnes morales dans l'année 2023.

En 2023, la Commission des aides aux associations a entrepris une révision des critères d'éligibilité, mettant l'accent notamment sur la typologie des animaux pris en charge par les associations et leur origine (en particulier les animaux abandonnés ou victimes de maltraitance ; ceux destinés à l'abattoir...). Parallèlement, lors de sa réunion de décembre 2023, le Conseil d'administration a réitéré son engagement à renforcer le soutien aux associations locales de protection animale partenaires de la SPA à travers tout le territoire.

COUP d'œil

TROIS ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA SPA POUR UNE AIDE AU FONCTIONNEMENT :

- **Les 3 Dindes, Ferme-Refuge (82), refuge pour animaux de ferme et équidés, à hauteur de 5 000 €.**
- **Chats Libres Villelonguets (66), association qui met en œuvre des campagnes dites « chats libres » pour lutter contre l'errance féline, à hauteur de 4 500 €.**
- **Reptilian Protect (89), refuge accueillant des reptiles, à hauteur de 5 000 €.**

Dans cette optique, il a pris la décision de continuer à augmenter le budget alloué à ce dispositif, pour l'année 2024.

En Outre-mer :

En complément, la SPA a accompagné **9 associations partenaires des territoires d'outre-mer** à transférer des animaux vers des sites SPA de métropole en 2023. Cette aide concerne la prise en charge de la totalité des frais de transport et de retour des cages des animaux (pour plus de 64 000 €) ainsi qu'une aide au fonctionnement pour ces associations s'élevant à 89 450 € au total.

- Martinique (SOS Animaux de Compagnie, Respecter Soigner Protéger (RSP))
- Mayotte (Aides aux Chats Mayotte, Maéva)
- Guyane (Actions Animaux Guyane, Doggy Oasis, Entraide Chiens Chats Maroni)
- Réunion (Espoir Réunion, APEBA)

Afin de consolider l'accompagnement de la professionnalisation des associations locales de protection animale (dont une majorité sont sans refuge et fonctionnent avec des familles d'accueil), **la SPA et le ministère de l'Agriculture/ DGAL ont convenu de poursuivre leur collaboration sur la période 2023-2024.**

Les actions menées visent à informer et sensibiliser ces associations partenaires de la SPA sur les obligations qui leur incombent à la suite de la loi Maltraitance Animale du 30 novembre 2021 et du règlement européen 2016/429 relatif aux maladies animales transmissibles, communément appelé « Loi de Santé Animale (LSA) », entré en vigueur le 21/04/2021. Comment ? Via des mailings d'information en direction des associations, la mise à disposition de fiches techniques, la réalisation de supports de sensibilisation/formation, du conseil...

Cela se traduira également au premier semestre 2024 par la mise en place d'ateliers et de journées de formation dédiés à accompagner les associations dans leur démarche d'inscription sur la Base Nationale des Opérateurs (BNO).

LES AIDES AUX PROPRIÉTAIRES DÉMUNIS

La SPA apporte un soutien financier aux propriétaires d'animaux en situation de précarité. En complément des initiatives des dispensaires, elle a la capacité de soutenir les individus démunis en fournissant des aides vétérinaires et/ou alimentaires. Celles-ci peuvent notamment permettre de financer des chirurgies lourdes ou la stérilisation d'un animal de compagnie.

1 137 personnes aidées en 2023 pour un montant total de 251 087 € (vs 1 362 particuliers en 2022 pour un montant de 284 897 €)

1 346 animaux ayant bénéficié de cette aide (vs 1 681 en 2022)

CHATS



921

CHIENS



408

NAC



17

COUP d'œil

En 2023, une profonde réflexion a été menée quant à la refonte du système d'aides vétérinaires destinées aux particuliers, en tenant compte de l'évolution du contexte sociétal. Cette révision a impliqué une réévaluation des critères d'éligibilité afin de garantir que ces aides bénéficient aux individus en situation de grande précarité. De plus, une nouvelle dimension a été intégrée à ce dispositif : celle de le transformer en un outil à disposition des délégués-enquêteurs bénévoles de la SPA, les soutenant ainsi dans leur mission de gestion des situations associant maltraitance animale et précarité.

LA SENSIBILISATION DES JEUNES GÉNÉRATIONS

Les nouvelles générations sont les protecteurs des animaux de demain. Afin de lutter contre les mauvais traitements, les abandons et de promouvoir la cause animale, il est essentiel d'inculquer aux jeunes les valeurs du respect et du bien-être animal. Dans cette optique, la SPA a créé les Clubs Jeunes, visant à offrir aux enfants l'opportunité d'explorer leur passion et de découvrir le fonctionnement associatif au sein des refuges. Elle ouvre aussi ses portes aux volontaires âgés de 18 à 25 ans dans le cadre du Service Civique, tout en poursuivant ses interventions pédagogiques dans les écoles, les collèges et les lycées. Ces initiatives ont pour objectif d'expliquer aux jeunes comment prendre soin d'un animal et le respecter en tant qu'être sensible.

Cette préoccupation de la SPA a fait naître un quatrième pilier dans sa stratégie 2023 - La SPA pour toute forme d'éducation - afin de promouvoir l'éducation et la jeunesse, dans ses structures et auprès de l'Education Nationale.



LES CLUBS JEUNES SPA

Dans les Clubs Jeunes de la SPA, les adolescents de 11 à 17 ans ont l'opportunité de s'impliquer activement dans la vie du refuge en s'occupant des animaux et en participant à son quotidien. Ils bénéficient également d'ateliers pédagogiques et ludiques pour accroître leur sensibilisation au bien-être animal. Les Clubs Jeunes sont animés par deux encadrants bénévoles.

En 2023 :

- Ouverture du 40^{ème} Club Jeunes au refuge de Château d'Olonne.
- Près de 500 jeunes ont été accueillis au sein de ces clubs.

Liste des sites hébergeant un Club Jeunes en 2023

EST	NORD	OUEST	RHONE ALPES	SUD OUEST
Arry	Etalondes	Chateau-bourg	Flayosc	Bordeaux
Beaurepaire en Bresse	Hermeray	Cholet	Cluses	Chameyrat
Saint Parres aux tertres	Orgeval	La roche sur Yon	Nice	Le Garric
Sarreguemines	Plaisir	Luynes	Vallerargues	Millau
Thionville	Poulainville	Perven-chères	Briançon	Niort
Chama-rande	Saint Omer	Pornic		Port la Nouvelle
Gennevil-lers	Tourcoing	Rennes		Lézignan
Vaux le pénil	Morée	Vitre		
Forbach		Yvré l'évêque		
		Quimper		
		Château d'Olonne		

Le 5 décembre 2023, la SPA a participé au colloque « connaître et respecter les animaux : un enjeu pour l'éducation nationale » organisé à l'Unesco par la Fondation Droit Animal et la Fondation Adrienne et Pierre Sommer. L'occasion de faire le point sur l'enseignement au respect des animaux à l'école, alors que la loi du 30 novembre 2021 prévoyait la sensibilisation « à l'école primaire, au collège et au lycée ». La SPA est notamment intervenue lors de la table ronde intitulée "Comment enseigner les connaissances sur les animaux et l'éthique animale". Les nombreux intervenants ont souligné l'importance de présenter les animaux comme des êtres sensibles. Un enseignement essentiel à la fois pour les animaux eux-mêmes mais également pour développer l'empathie chez les jeunes. Un temps d'échange a également tracé des pistes de progrès afin de faire avancer la cause animale et reculer les actes de maltraitances.

LES INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES

Les membres du personnel et les bénévoles de la SPA interviennent dans les écoles afin d'informer les enfants sur les comportements appropriés à adopter envers les animaux, en mettant l'accent sur le respect et la protection. Les supports pédagogiques utilisés ont été élaborés dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2021 avec le ministère de l'Éducation nationale.

En 2023, 540 interventions pédagogiques ont été réalisées dans 176 établissements scolaires et centres de loisirs (vs 873 interventions en 2022), lors desquelles 11 629 jeunes ont été sensibilisés au bien-être animal.

Le service Sensibilisation des publics a connu une restructuration complète de son personnel en début d'année 2023, ce qui a impacté le nombre d'animations pédagogiques dispensées.

LES SERVICES CIVIQUES

La SPA offre l'opportunité à des volontaires âgés de 18 à 25 ans de s'engager pour la protection animale dans le cadre de leur Service Civique. Deux missions distinctes sont proposées au sein de notre réseau : une mission « Relation Homme-Animal » ayant pour objectif de développer et de renforcer les actions menées par la SPA en participant directement à leur communication auprès du public, et une mission « jeunesse » de promotion de la sensibilisation au bien-être animal auprès des enfants. En 2022, la SPA avait obtenu du Service Civique le renouvellement de son agrément pour trois années supplémentaires.

En 2023, elle a ainsi pu accueillir 12 volontaires, dont 9 arrivés durant l'année, dans les refuges de Pervençères, Port-la-Nouvelle, Lézignan Corbières, Thionville, Cabourg, Perpignan et Château-d'Olonne. Pour l'année 2024, 25 engagements ont été accordés à la SPA.

COUP d'œil

UN RASSEMBLEMENT INÉDIT DE CLUBS JEUNES DANS LA RÉGION OUEST !

En octobre, 5 Clubs Jeunes se sont réunis au Grand Refuge SPA, situé en Normandie. Premier événement de ce type, ce rassemblement a permis à une soixantaine de jeunes âgés de 11 à 17 ans et 25 encadrants bénévoles de se retrouver le temps d'un week-end à la fois convivial et pédagogique. Au programme : découverte des métiers de la SPA, sensibilisation aux besoins des animaux, intervention d'un éthologue, jeux pédagogiques sous forme d'escape game et de devinettes...



LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

La lutte contre la maltraitance est une préoccupation majeure de la SPA. L'année 2023 a été marquée par un partenariat historique entre le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et la SPA. Dans le cadre de son déploiement, des actions essentielles pour intervenir dans les situations de maltraitance ont été mises en place. Sur le terrain, la SPA a intensifié son activité pour sauver les animaux en souffrance. En parallèle, face à ce partenariat, à l'augmentation des signalements et des réquisitions, un audit a été lancé en 2023 au niveau des pôles luttant contre la maltraitance animale afin de redéfinir en profondeur l'organisation.

VÉRIFIER LES SIGNALEMENTS DE MALTRAITANCE

La SPA mène des enquêtes à l'échelle nationale pour vérifier la validité des signalements de maltraitance et de commerce illégal qu'elle reçoit quotidiennement. En cas de confirmation du signalement, elle rassemble les éléments de preuve nécessaires pour informer les autorités administratives ou judiciaires. Pour mener à bien ces missions, l'association s'appuie sur son Pôle Investigations, qui comprend des services opérationnels tels qu'un Centre de Traitement des signalements, une cellule de prévention et de lutte contre la maltraitance, ainsi qu'une Cellule Anti-Trafic (CAT).



27 642

signalements traités en 2023 vs
23 833 en 2022 **(+16%)**

Ces signalements ont été traités avec environ 72h de délai par le Centre de Traitement des Signalements.



16 314 enquêtes

ont été menées

5 Responsables Régionaux Délégués-Enquêteurs

pour régionaliser les enquêtes sur le terrain et faciliter le recrutement de délégués-enquêteurs bénévoles partout en France.

1 139 DÉLÉGUÉS-ENQUÊTEURS BÉNÉVOLES

vs 975 en 2022

La SPA a poursuivi ses efforts de recrutement des bénévoles délégués-enquêteurs sur le territoire grâce à la communication locale pour pouvoir intervenir rapidement et partout, notamment face à l'augmentation des signalements reçus.

49 RÉFÉRENTS DÉPARTEMENTAUX DÉLÉGUÉS-ENQUÊTEURS BÉNÉVOLES

dont **8** suppléants et **28** appuis administratifs

Des journées de cohésion ont été organisées en 2023 par région pour fédérer les référents départementaux et appuis administratifs au sein des régions.

Pour mener à bien leur mission et identifier les cas de maltraitance, les délégués-enquêteurs bénévoles sont formés par les équipes salariées expertes en interne.

794 délégués-enquêteurs

ont été formés au cours de l'année 2023.

LUTTER CONTRE LE TRAFIC D'ANIMAUX

La Cellule Anti-Trafic (CAT) de la SPA, créée le 1er janvier 1993 et basée à Vichy (03), est composée d'une équipe d'inspecteurs salariés. Sa mission principale consiste à conduire des enquêtes visant à dévoiler les divers trafics impliquant des chiens, des chats, des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) et d'autres espèces animales sur le territoire français. La CAT surveille également les importations illégales provenant de l'Europe de l'Est, une région majeure fournissant des animaux de compagnie. Ainsi, dès que des animaleries, éleveurs ou importateurs enfreignent la législation, ils deviennent la cible de cette unité. La cellule collabore étroitement avec les autorités publiques, notamment les gendarmes, policiers, douaniers et les services vétérinaires de la DDPP (Direction Départementale de Protection des Populations), bénéficiant d'une légitimité renforcée au fil des années.

LA CELLULE ANTI-TRAFIC EN ACTION SUR 2023 :



1 505

enquêtes menées
vs 665 en 2022



37

plaintes déposées



548

animaux pris en charge

LA COLLABORATION AVEC LES FORCES DE L'ORDRE POUR LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE

En tant que **partenaire officiel des institutions de formation de la gendarmerie nationale, de la police nationale et de la police municipale**, la SPA organise des sessions de sensibilisation sur la «protection animale». L'objectif est de fournir aux participants les compétences nécessaires pour intervenir de manière optimale dans les cas de maltraitance animale.



400 ÉLÈVES-OFFICIERS

sensibilisés à l'École Nationale Supérieure de Police (ENSP) et 3 000 élèves gardiens de la paix sensibilisés.

4 027 GENDARMES inscrits au module de « sensibilisation à la protection animale » élaboré par la SPA sur la plateforme e-formation de la gendarmerie nationale.

597 AGENTS DE POLICE NATIONALE ET MUNICIPALE, et

80 AGENTS de la nouvelle police municipale de Paris sensibilisés grâce à un module de 6 heures, conçu et animé par la SPA.

> **Une convention avec le ministère de l'Intérieur et celui de l'Agriculture**

L'année 2023 a été marquée par un partenariat historique : une convention signée par le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et la SPA. Un partenariat qui confirme la collaboration entre tous les interlocuteurs que sont la gendarmerie, la police et les services du ministère de l'Agriculture avec pour objectif de faciliter la lutte contre la maltraitance animale.

Dans le cadre du déploiement de cette convention, un programme de formation a été créé par la SPA et l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) puis déployé à différents échelons. En 2023, la SPA a dispensé des formations auprès de 104 enquêteurs spécialisés Environnement et 93 gendarmes référents, qui ont à leur tour formé 3 867 gendarmes. Les équipes de l'association ont aussi formé les référents de la police nationale de certains départements.

> **Partenariat avec la DCSP**

La SPA et la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP) ont officialisé un partenariat emblématique le 13 janvier 2023. Plus importante direction active de la Police Nationale, la DCSP dirige l'ensemble des 500 commissariats de France. L'objectif de ce partenariat est d'accompagner les fonctionnaires de Police sur les faits de maltraitance animale, et d'améliorer le traitement de ceux-ci.

Un officier de prévention «réfèrent SPA» sera désigné dans chaque commissariat de police en France. Ces interlocuteurs privilégiés accompagneront la SPA dans ses initiatives contre la maltraitance animale et faciliteront la prise en compte des procédures engagées par l'association, renforçant ainsi la collaboration de longue date entre la SPA et les forces de l'ordre. Cette coopération est essentielle dans la lutte quotidienne de la SPA contre la maltraitance animale.

POURUIVRE LES COUPABLES EN JUSTICE

À la suite des enquêtes menées auprès de particuliers et de professionnels, si l'infraction est confirmée, alors la SPA dépose plainte pour que les présumés auteurs de mauvais traitements, sévices graves ou trafics répondent de leurs actes devant les tribunaux et soient condamnés. Durant ces procédures, des retraits d'animaux chez les auteurs sont planifiés en collaboration avec les autorités administratives et judiciaires. Nos refuges prennent ensuite en charge ces animaux, les soignant et les choyant. Si les animaux n'ont pas été cédés de manière amiable par le propriétaire lors de la prise en charge, nous devons attendre la fin de la procédure judiciaire pour les proposer à l'adoption.

450 plaintes et constitutions de partie civile déposées (vs 308 en 2022)

390 audiences tenues

254 454€ dommages et intérêts recouvrés auprès de personnes condamnées pour maltraitance

170 dossiers de réquisition dans le cadre de saisies d'animaux en souffrance

2 101 animaux confiés à la SPA dans le cadre de réquisitions opérées par l'administration ou la justice

2540 animaux cédés dans le cadre d'enquêtes de maltraitance chez les particuliers ou les professionnels



OPÉRATIONS EMBLÉMATIQUES DE L'ANNÉE 2023

Durant l'année 2023, grâce à la mobilisation de ses équipes et des autorités compétentes, la SPA a organisé une saisie exceptionnelle et d'envergure dans la région des Hauts de France afin de mettre à l'abri 515 animaux issus d'un élevage. Seule la SPA a les capacités humaines et matérielles pour gérer une telle intervention. L'association, réquisitionnée par le Parquet, a pris en charge majoritairement des chiens, mais également des cochons et pigeons. Cette opération exceptionnelle est la plus importante depuis près de 20 ans et a nécessité une très grande mobilisation du personnel de la SPA mais également de bénévoles. Ce sont près de 38 véhicules et plus de 50 personnes de la SPA qui ont été mobilisés pour cette opération.

Le 3 janvier 2023, la SPA est intervenue en réponse à une sollicitation des services vétérinaires et des forces de l'ordre de l'Orne (61), pour sauver 87 chiens de race Finnois de Laponie, détenus dans des conditions déplorables. L'élevage était en infraction en détenant près de 90 animaux sans respecter les normes, avec des conditions de vie effroyables, dans des pièces sombres et insalubres. Les chiens présentaient diverses pathologies dues à un manque de soins, à un environnement inadapté, et à l'absence de contact extérieur. Les équipes de la SPA ont mobilisé des efforts importants pour prendre en charge les animaux, les soigner et les réadapter à la présence humaine. Ils ont bénéficié d'une seconde chance, en trouvant ensuite une famille aimante.

voir la vidéo



L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE SUR LA THÉMATIQUE DE LA PROTECTION ANIMALE

Forte de plus de 175 années d'expérience en protection animale, la SPA détient **une expertise approfondie en matière de réglementation liée aux questions animales, ainsi qu'en défense et bien-être animal.**

Au quotidien, la SPA dispense des conseils et des réponses juridiques à ceux qui sollicitent leur aide.

En 2023, le Pôle Juridique Protection Animale a traité 4 130 demandes de conseils juridiques émanant de particuliers, d'autorités et de refuges. En outre, la SPA est fréquemment sollicitée par des entités institutionnelles telles que des écoles ou des collectivités, sur la thématique de la maltraitance animale.

La SPA travaille en étroite collaboration avec les procureurs, magistrats et personnels des tribunaux pour les former et les sensibiliser aux maltraitements animaux. À titre d'exemple, la SPA s'est déplacée en 2023 à la demande de la Cour d'Appel de Toulouse pour former les magistrats des tribunaux de Toulouse, Saint-Gaudens, Montauban, Albi, Castres et Foix, et pour former les agents de la direction départementales de protection des populations pour les départements Nord, Côte d'Or, Jura, Loir et Cher, Loire Atlantique, Vendée, Jura, Haute Garonne, Landes, Côte d'Or. La SPA a également poursuivi un programme de formation entamé en 2022 au sein de l'école vétérinaire UniLasalle.

NOS SITES

La SPA exploite et supervise le réseau le plus étendu de sites dédiés à la protection animale en France, tant sur le territoire métropolitain que dans les départements d'outre-mer. L'entretien, la maintenance et le développement territorial de ce réseau sont essentiels à la mission de protection animale de la SPA.

LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

Dans le cadre de sa stratégie 2030, la SPA a pour ambition de s'implanter dans de nouveaux territoires et de développer son activité, que ce soit par l'intégration de sites existants ou par la construction de nouvelles structures. L'objectif à long terme est d'avoir un refuge dans chaque département et auprès de chaque métropole, dans le cadre de « la SPA partout ». En parallèle, les sites existants sont très dégradés, ils doivent être entretenus et reconstruits pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les animaux et le public, respectant le nouveau concept de refuge.

Dans cette optique, une stratégie immobilière pluriannuelle ambitieuse d'un montant de 262M€ a été établie en 2021. Elle définit les projets d'investissement immobilier sur les 15 années à venir, en y intégrant la volonté de mieux accueillir les hommes et les animaux et la prise en compte de l'environnement, tout en assurant la poursuite de la maintenance des infrastructures existantes. La SPA va consacrer tous ses excédents budgétaires annuels à la réalisation de ce plan d'investissement immobilier, en fixant un minimum de 5 millions d'euros, et prévoit de rechercher des soutiens financiers (collectivités locales etc...).

Les principaux axes de ce concept s'articulent autour de la relation entre les animaux hébergés, les êtres humains et la nature :

- Des lieux de communication, de sensibilisation et d'éducation à la cause animale, avec des parcours dédiés par typologie de visiteurs ;
- Une diversité d'espaces répondant au bien-être des animaux, avec un hébergement en village nature pour les chiens, des hébergements collectifs ou individuels respectant les facettes du comportement du chat, et des espaces adaptés pour les animaux de ferme et NAC ;
- Un cadre de rencontre positif entre les adoptants et les animaux, avec un accueil dynamique pour aller à la rencontre des visiteurs et des espaces dédiés à leur accueil ;
- Un environnement donnant envie aux visiteurs de se rendre dans le refuge, avec des espaces naturels enrichis.

Au cours de cette année 2023, en prolongement des actions entreprises l'année précédente, des études de conception ont été poursuivies pour la construction des refuges de demain, alignées sur le nouveau concept : le refuge-fourrière du futur, un lieu dédié au bien-être et à la protection des animaux.

Au sein de la stratégie immobilière, on distingue 3 typologies d'opérations :

- Des opérations de maintenance permettant la conservation des sites existants.
- Des opérations intermédiaires représentant des travaux importants d'évolution des sites actuels.
- Des opérations majeures d'investissement comme la construction d'un nouveau site ou la reconstruction/ rénovation complète d'un site existant.

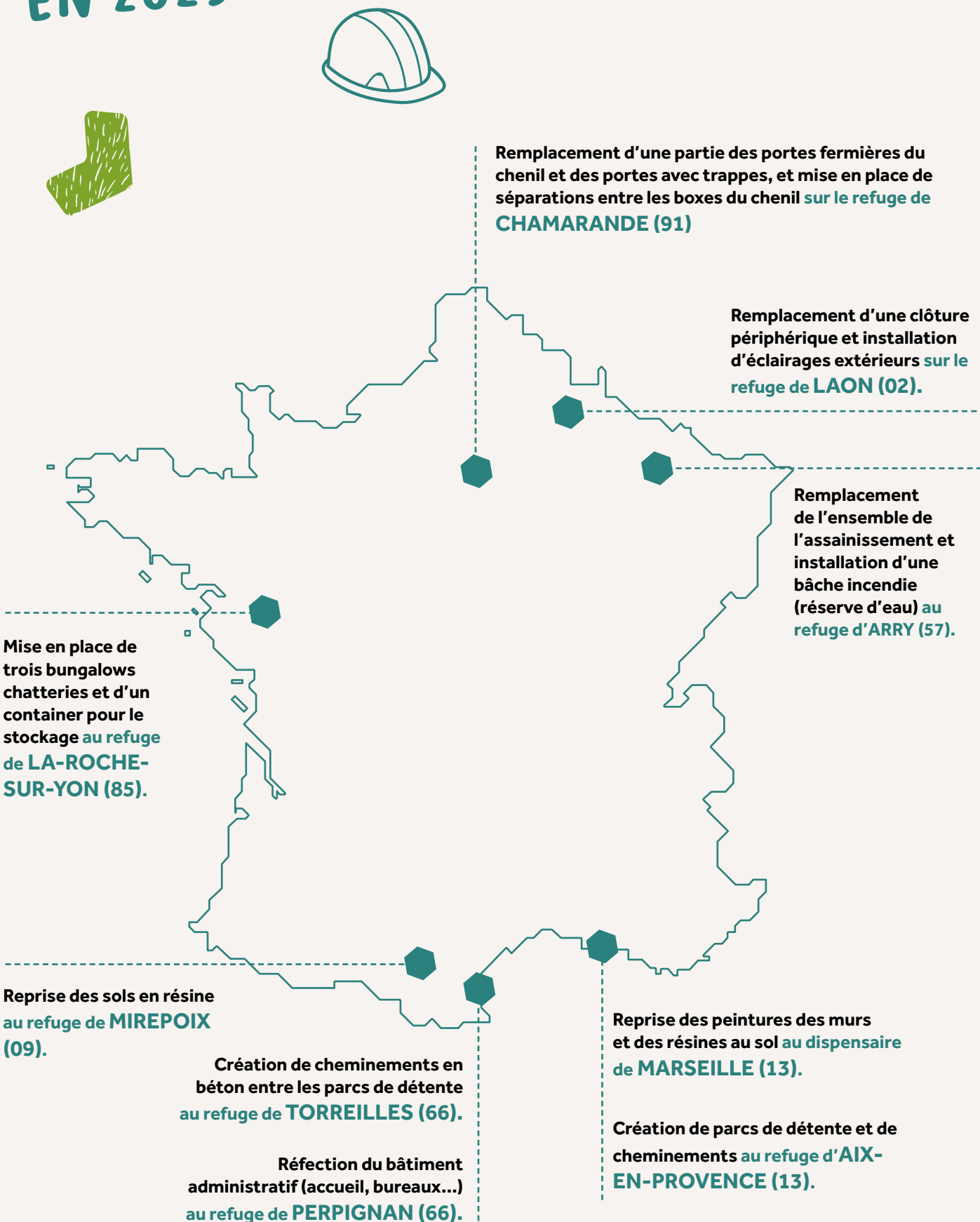
LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

La préservation de nos sites dans un état fonctionnel est assurée grâce à des actions de maintenance, comprenant des interventions correctives et préventives ainsi que des travaux visant à garantir la conformité, à adapter ou à aménager les installations.

Une équipe de 5 Responsables de la Maintenance Régionale supervise la gestion et l'avancée des travaux réalisés au sein des refuges de leur région.

En 2023, **1 360** interventions ont été réalisées pour un montant engagé à hauteur de **5,15 M€ (4,82 M€ en 2022)**.

DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 :



LES OPÉRATIONS INTERMÉDIAIRES

Les opérations intermédiaires sont, tout comme les opérations d'investissement, des initiatives structurantes, dont la réalisation a une durée de 2 à 4 ans, dont le coût oscille entre 100 K€ et 1 M€ et/ou nécessitant une phase d'études avec le soutien d'une maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation. Au moins une opération intermédiaire est programmée par région par an.

TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉS EN 2023 :

- **Refuge de Chamarande (91)** : agrandissement de la chatterie.
- **Refuge de Beaurepaire-en-Bresse (71)** : études de réaménagement (partie administrative, chenil, volière chats), implantation de panneaux photovoltaïque et de citernes de récupération des eaux de pluie.
- **Refuge de Voillecomte (52)** : études de réaménagement et mise aux normes.
- **Refuge de Chameyrat (19)** : réhabilitation du refuge, comprenant le remplacement des modulaires de l'infirmerie chatteries, des locaux du personnel et de l'accueil.
- **Dispensaire de Lyon (69)** : finalisation des études du nouveau dispensaire (déménagement du dispensaire actuel dans de nouveaux locaux). Nous sommes en attente de la livraison du bâtiment par le bailleur pour commencer le chantier d'aménagement.
- **Refuge de Cluses (74)** : étude de l'extension pour la création d'un espace sanitaire (avec obtention du permis de construire).



LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

En adéquation avec le plan d'investissement en cours d'évolution, 9 opérations majeures d'investissements supérieures à 1 M€ sont en cours et 19 sont à venir d'ici 2035. Ce sont des opérations de longue durée qui nécessitent une forte mobilisation financière et selon les cas une recherche de terrain.



Projet Aguessac

ÉTUDES RÉALISÉES ET EN COURS EN 2023 :

- **Refuges d'Aguessac (12) et Saint-Laurent-de-Mure (69)** : ce seront les premiers sites appliquant concrètement le concept de nouveau refuge. Les études projets avec les agences d'architecture ont démarré en 2023.
- **Refuge d'Aix-en-Provence (13)** : les études ont été reprises pour déposer un permis de construire modificatif suite à celui obtenu en 2018, afin d'intégrer des espaces chatterie au projet.
- **Refuge de Mougins (06)** : les études ont été lancées en vue de déposer le dossier de permis de construire.
- **Refuge d'Arry (57)** : étude de la réhabilitation du refuge comprenant les façades et les toitures des bâtiments, le parking, les locaux techniques, les boxes des chenils.

CHANTIERS EN COURS :

• Refuge de Gennevilliers (92) :

Le nouveau refuge-fourrière de Gennevilliers, situé dans les Hauts-de-Seine, est le projet le plus important du plan d'investissement immobilier de la SPA. Ce projet est clé car il s'agit du seul refuge accessible facilement à 7 millions de franciliens. Il a connu des obstacles qui ont retardé le chantier. En effet, la liquidation judiciaire en février 2023 de l'entreprise initialement en charge de la construction, la recherche de nouveaux acteurs et l'inflation ont conduit à de nombreux retards et une forte augmentation du coût prévisionnel du projet. Grâce à des partenaires publics (la Région Île-de-France, la mairie de Gennevilliers, le FS2i, la SEMAG 92...) et privés (l'entreprise Wipro) fidèles et solidaires, la SPA a pu obtenir un financement complémentaire et redémarrer le chantier en juillet 2023. Une belle preuve de confiance et de motivation ! Ce sont également deux banques, dont la Banque Publique d'Investissement, qui ont décidé de soutenir le projet en 2024.

• **Refuge de Maubert-Fontaine (08)** : démarrage du chantier pour la construction de la première partie du refuge en septembre 2023.

• **Grand Refuge de Pervenchères (61)** : construction d'un nouveau barn.



REFUGE DE GENNEVILLIERS (92)

COUP
d'œil

Avec une subvention de 2M€, la région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage auprès de la SPA et affirme son action en faveur de la protection animale. Cet important financement vient soutenir deux projets de la SPA au sein de la région :

- **Un nouveau refuge-fourrière à Saint-Laurent-de-Mure (69)**, à 35km du centre de Lyon, d'une capacité totale d'hébergement de 356 animaux. Construit sur une surface de 7 hectares, celui-ci sera élaboré sur la base du concept de Nouveau refuge établi par la SPA permettant de repenser le fonctionnement global du site autour de la relation entre les animaux accueillis, l'Homme et la nature. Il sera complété par un espace pédagogique pour la sensibilisation du grand public au bien-être animal.
- **Un nouveau concept de dispensaire à Lyon (69)** afin de répondre aux besoins locaux croissants en termes de soins et d'interventions vétérinaires, grâce à des locaux adaptés et une équipe renforcée.

LA MISE EN VALEUR DE NOS ACTIONS

La SPA ne pourra pas grandir sans renforcer ses actions de sensibilisation. Pour porter le projet SPA 2030, la communication s'est déployée sur de nouveaux terrains avec l'ambition et la nécessité de convaincre de nouveaux soutiens.

FAVORISER L'ADOPTION

>Les Portes Ouvertes de la SPA

Une fois de plus, cette année, la SPA vous a ouvert les portes de ses refuges à deux reprises : les 13 et 14 mai, et les 7 et 8 octobre. Deux week-ends soutenus par des campagnes de communication touchantes et innovantes, toujours sous le signe de l'adoption responsable : une affiche de film avec comme acteur principal, Oscar, un adorable chat qui nous a tous fait craquer, et une campagne qui mettait en lumière le changement d'habitudes qu'engendre l'adoption d'un animal de compagnie, que par amour, nous sommes prêts à adopter... Partages et belles rencontres étaient aux programmes de ces deux Portes Ouvertes au cours desquelles **près de 1 665 animaux ont eu la chance de trouver une nouvelle famille.**

>Une communication qui matche !

À l'occasion de la Saint-Valentin, la SPA a sorti **une application de rencontre éphémère !** Une application qui faisait matcher les profils des adoptants (selon qu'ils sont plutôt sportifs, zen, sociables ou encore famille) avec les profils des animaux à adopter. Une idée originale qui permettait à chaque utilisateur de trouver l'animal qui lui correspondait, et réciproquement !

ALLER À LA RENCONTRE DU PUBLIC

C'est au Hellfest que la SPA a décidé d'aller à votre rencontre !

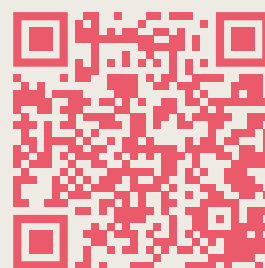
Ce festival regroupe chaque année près de 240 000 personnes et c'est au cœur du Hell City Square que la SPA a installé son stand, le « Love Shelter », pour aller à la rencontre des métalleux au cœur tendre...

L'objectif de cette participation était de sensibiliser un public nouveau à la cause animale, montrer toutes les actions de la SPA en faveur du bien-être animal et susciter l'envie de la soutenir au cours de la période estivale, la plus critique pour les refuges. Les équipes de l'association ont reçu un excellent accueil de la part des festivaliers, et ont déjà hâte de les retrouver au Hellfest 2024 !



SENSIBILISER AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Forte de son expertise des animaux de compagnie qu'elle souhaite partager, **la SPA a lancé en 2023 son podcast : « Le Petcast ».** À travers deux émissions, les auditeurs en apprennent davantage sur le comportement et les besoins des animaux, et sont plongés aux côtés des équipes et des experts au cœur de la mission de l'association. Découvrez-les dès maintenant !



SENSIBILISER À L'ABANDON

Si des abandons sont enregistrés toute l'année, c'est malheureusement à l'approche des congés d'été que les animaux délaissés se font plus nombreux. C'est pourquoi la SPA sensibilise à l'abandon en frappant fort grâce à des campagnes de communication impactantes. La SPA a diffusé cette année un film original produit par Wanda et réalisé par Jérémie Galan, qui dénonce, avec beaucoup d'ironie et de second degré, l'absurdité de choisir un animal qui n'est pas adapté à la situation ou à son mode de vie.

Sur un tout autre registre, à l'occasion de son bilan estival, la SPA a inondé les réseaux sociaux d'avis de recherche lancés par des animaux de compagnie à la recherche de leur humain perdu ! Une campagne insolite qui a fortement marqué les esprits.



METTRE EN VALEUR LE TRAVAIL QUOTIDIEN DES ÉQUIPES SUR LE TERRAIN

La chaîne C8 a diffusé la saison 5 de l'émission « Animaux à Adopter ». Les 12 épisodes inédits suivent le quotidien des équipes et des animaux dans trois refuges SPA, ainsi que le parcours d'individus ou de familles en quête d'un compagnon. La série explore les étapes de l'adoption, des premiers instants au refuge jusqu'au retour à domicile avec un nouvel animal. Les profils variés des adoptants sont mis en lumière, avec des préoccupations telles que les soins, l'éducation et l'adoption responsable. La saison se déroule dans les refuges SPA de Saint-Omer (62), Pornic (44), et Chamarande (91), offrant un aperçu de la réalité parfois difficile des abandons et des maltraitances, ainsi que des moments de partage et de belles rencontres.

RETOMBÉES MÉDIAS :

3 557 dont **30%**
au national et
70% au régional

FOCUS SUR LE DIGITAL



1M DE FOLLOWERS
sur les réseaux sociaux !
(+4,1% vs 2022)



Instagram
250 000 abonnés
+ 15 000 vs 2022



X
75 800 abonnés
+ 900 vs 2022



YouTube
23 600 abonnés
+ 2 600 vs 2022



Facebook
571 000 abonnés
+ 14 000 vs 2022
+27%
d'interactions
avec la communauté



TikTok
77 000 abonnés
+ 1 000 vs 2022



Linkedin
36 300 abonnés
+ 7 300 vs 2022



SUR LE SITE INTERNET

528 000 abonnés à la
newsletter mensuelle

800 000 visiteurs / mois

82 000

comptes
adoptants créés

LES LEVIERS POUR FINANCER NOS ACTIONS



La mobilisation généreuse du public demeure le moteur de notre action. La SPA et les animaux bénéficiaires ont pu, une fois encore cette année, compter sur un soutien considérable de la part de donateurs, bienfaiteurs, et partenaires. Chaque contribution, qu'elle soit financière

ou autre, revêt une importance cruciale pour nous permettre de poursuivre notre mission au service des animaux au quotidien.

UNE GÉNÉROSITÉ SANS FAILLE DE NOS DONATEURS ET PARTENAIRES

L'année 2023 a été marquée par une générosité fidèle des Français envers la SPA, puisque ce sont **39,4 M€** qui ont été collectés versus 35,5M € en 2022 (+11%).



Chaque euro dépensé pour collecter des fonds rapporte **5,5 €** à la SPA.

GÉNÉROSITÉ ANNUELLE MOYENNE :



93 € pour les donateurs
qui nous soutiennent
ponctuellement

142 € pour les donateurs qui nous
soutiennent régulièrement en
prélèvement automatique

La collecte digitale poursuit sa croissance, représentant aujourd'hui 29,1 % de la collecte globale, contre 25,7% en 2022.

Autre fait marquant : la croissance de 19% des dons mensuels en prélèvement automatique, qui sécurisent chaque année un peu plus les ressources de la SPA. En 2023, ce sont 35 000 nouveaux donateurs qui ont choisi ce mode de soutien, représentant aujourd'hui pratiquement 50% des ressources soit 18,5M€ annuels !

LA SPA BÉNÉFICIE DU SOUTIEN D'UNE GRANDE COMMUNAUTÉ :



19 800

adhérents

(VS 22 200 EN 2022)



315 800

DONATEURS ACTIFS (VS 292 900 EN 2022) DONT 78 700 NOUVEAUX DONATEURS



122 700

donateurs en prélèvement automatique
(vs 99 600 en 2022
soit +23 %)

LES PARTENARIATS

Chaque année, des entreprises partenaires se mobilisent aux côtés de la SPA. En plus des financements qu'elles nous apportent, elles nous permettent de toucher de nouveaux publics et de porter plus loin nos messages et nos valeurs. Parmi elles, nous tenons à remercier tout particulièrement Affinity Petcare France, Arter, Generali France et l'assurance Mon Anima Generali et aussi Arguydal, Bamboo Editions, BilletWeb, DPAM, Feu Vert, Goodeed, Lansay, Harcour, Les éditions Hugo & Cie, Les livres du Dragon d'Or, Pirelli, Wipro et la Société Générale avec la carte caritative SPA.

Une mention toute spéciale à Cabaïa, Lilo et Françoise Saget, présents à nos côtés depuis plusieurs années.

Enfin, nous souhaitons mentionner la marque Fidelami et la gamme de produits pour chats et chiens, dont la vente de chaque produit soutient financièrement les missions de la SPA.



Au cours de l'année 2023, Generali s'est de nouveau engagé auprès de la SPA en réalisant un don de 10 000 euros dans le cadre de son Tour de France des agents Generali. Près de 60 agents ont parcouru plus de 4 700 kilomètres pour visiter les refuges de la SPA, sensibiliser le public à l'abandon des animaux, et combattre les idées reçues. Ce geste généreux a été symbolisé par la remise d'un chèque au refuge SPA d'Hermeray, soulignant l'implication continue de Generali aux côtés de l'association.

Affinity Petcare s'est engagé aux côtés de la SPA en faveur du bien-être animal, pour sensibiliser et conseiller les adoptants et propriétaires de chats et chiens sur le sujet de l'alimentation et des besoins de leur animal. Il s'agit d'un partenariat qui s'inscrit dans une mission commune : aider à bâtir une relation heureuse, épanouissante entre un propriétaire et son chien et/ou son chat. Affinity Petcare s'engage sur 3 ans à reverser à la SPA un don total de 675 000 € pour contribuer au financement de ses missions de protection animale. Dans les refuges et Maisons SPA, les propriétaires ou futurs propriétaires d'animaux pourront bénéficier d'un kit de bienvenue et de jouets éducatifs pour les guider au mieux dans l'alimentation. Des circuits d'agility et des arbres à chats seront également mis à la disposition des refuges pour améliorer le quotidien des animaux recueillis.



LE SOUTIEN DE NOS TESTATEURS

La SPA a célébré la Journée des Bienfaiteurs le 23 septembre 2023 au Grand Refuge de Pervenchères. Cette journée exclusive a honoré les donateurs fidèles, membres du Cercle des Grands Défenseurs et testateurs, exprimant la gratitude de la SPA pour leur soutien. Les participants ont découvert le Grand Refuge, dédié aux équidés et animaux de ferme maltraités, et assisté à une conférence sur les dispositifs pré et post-adoption. Des ateliers ont permis aux Bienfaiteurs de prendre soin des animaux et d'échanger avec des experts. La journée s'est clôturée par des discussions collaboratives sur les futurs défis de la cause animale. Le soutien des Bienfaiteurs a contribué au sauvetage de milliers d'animaux dans les refuges de la SPA.

Grâce à ses Bienfaiteurs, la SPA peut renforcer ses actions en faveur de la cause animale sur le long terme. En choisissant de faire une donation, une assurance-vie ou un legs en faveur de la SPA, ils aident l'association à offrir aux animaux recueillis un cadre de vie adapté à leurs besoins, en attendant leur deuxième chance.



MONTANT DES LIBÉRALITÉS EN 2023

45,2 M €
(VS 42,3 M € EN 2022),
+2,9 M€



484 DOSSIERS ONT ÉTÉ OUVERTS SUR L'ANNÉE
(VS 448 EN 2022).

LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE

Fondement de sa stratégie « SPA 2030 », la transparence et la bonne gestion sont au cœur des projets de l'association. Sous l'impulsion de sa gouvernance, la SPA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de sécurisation de ses pratiques, au travers du déploiement d'un dispositif d'audit et contrôle interne, de gestion des risques, de conformité et éthique.

La Direction de l'Audit, du Contrôle et des Risques (DACR) a été créée à partir du 1er janvier 2023 afin d'accroître le poids des activités d'audit, de contrôle et de gestion des risques. La DACR est au cœur des missions de l'association en veillant notamment à :

- Évaluer l'efficacité des règles et des contrôles en vigueur à la SPA.
- Contrôler le respect des obligations légales et des règles internes.
- Prévenir, détecter, alerter sur les risques et aider à les contenir.

La DACR participe à l'atteinte des objectifs de l'association par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôles adapté et efficace. Elle veille à promouvoir le travail en transversalité, la pédagogie et la transparence.

La DACR est rattachée au Bureau pour garantir l'indépendance de ses analyses.



En 2023, la DACR a renforcé ses équipes, conduit plusieurs chantiers structurants et diligenté plusieurs missions aux enjeux importants :

- L'actualisation du Code de conduite de l'association et des procédures encadrant les activités de la DACR (audit, contrôle et gestion des risques).
- La mise à jour de la cartographie des risques de la SPA.
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne sur le terrain (ex. déploiement d'autocontrôles).
- Le pilotage / l'accompagnement de chantiers stratégiques de l'association (ex. durées de conservation des archives).
- La réalisation de 14 contrôles de refuge / fourrière / dispensaire / maison SPA, de 3 audits et de 2 réunions du Comité de la gestion des risques.
- Les audits des sites de Corse et de Guadeloupe.

L'année 2024 sera principalement marquée par la consolidation des 3 niveaux de contrôle (contrôle opérationnel / contrôle interne / audit interne), le renforcement de notre engagement aux côtés des métiers pour soutenir la professionnalisation de l'association et le déploiement de contrôles inopinés sur les sites.



LA DACR EST UN DES ROUAGES ESSENTIELS DE NOTRE ASSOCIATION.

LES RÈGLES QU'ELLE ÉDICTE ET CONTRÔLE PARTICIPENT À CE CLIMAT DE CONFIANCE INDISPENSABLE À NOTRE EXISTENCE MÊME.

Jacques-Charles Fombonne
Président bénévole de la SPA

la SPA

NOS MOYENS HUMAINS

Au quotidien, la SPA œuvre en faveur des animaux grâce à l'engagement renouvelé de ses salariés et bénévoles. Nos employés ont fait le choix de donner une dimension éthique à leur travail tout en mettant leur savoir-faire au service d'une cause noble. Les bénévoles, quant à eux, forment un réseau solidaire et authentique, se déployant à travers le territoire pour promouvoir la protection et le bien-être des animaux.



NOS SALARIÉS



759
SALARIÉS AU
31/12/2023
(728 EN 2022)

RÉPARTIS COMME SUIT :

166 HOMMES	64 CDD	246 CADRES
593 FEMMES	695 CDI	513 EMPLOYÉS

RECRUTEMENTS EN 2023 :
EMBAUCHES EN CDI

54 CADRES
92 EMPLOYÉS

5 CRÉATIONS
DE POSTES AU
SIÈGE ET 21 POSTES
SUR LE TERRAIN



Dans le cadre d'une habilitation nationale signée en 2019, la SPA accueille des personnes devant réaliser des Travaux d'Intérêt Général (TIG), peines alternatives à la détention. En 2023, la SPA a accueilli 111 TIG sur 34 sites (contre 101 TIG sur 27 sites en 2022).

LA FORMATION DU PERSONNEL

NOMBRE DE SALARIÉS
FORMÉS EN 2023

630 STAGIAIRES
(soit 420 salariés distincts au total)



7 047
HEURES
réalisées

FAITS REMARQUABLES SUR L'ANNÉE :

- Refonte totale des formations Chien / Chat / Accueil et Management.
- Préparation de la formation Accompagnement au changement pour un déploiement en 2024.

AVANCÉES POUR LES SALARIÉS EN 2023

Politique de rémunération :

- Augmentation de la rémunération de +4% au 1er janvier 2023.
- Refonte de la nouvelle grille de rémunération pour une mise en place au 1er mars 2024.

Prévention santé/sécurité au travail :

- Mise en place de conférences sur des thématiques diverses : QVCT, sensibilisation aux agissements sexistes et LGBTIphobes, sensibilisation sur le harcèlement sexuel au travail, risques routiers et consommation de substances psychoactives, semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées...
- De nouveaux équipements de protection individuelle pour les salariés sur le terrain (phase 1).
- Lancement d'un appel d'offre santé et prévoyance pour une mise en place au 1er janvier 2024.

Fidélisation des équipes :

Pour la première fois, la SPA a organisé des cérémonies de remise des médailles du travail sur Paris et en région, suite à la négociation d'un accord fin 2022. Lors de ces cérémonies conviviales, 47 collaborateurs qui ont passé cette année un échelon (10, 15, 20, 25, 30 ou 35 ans à la SPA) ont été médaillés. Ils ont également bénéficié d'une prime pour les remercier de leur fidélité envers l'association.



NOS BÉNÉVOLES

L'implication de nos bénévoles revêt une importance cruciale pour la SPA et son bon fonctionnement. Les bénévoles peuvent s'investir non seulement dans les refuges aux côtés des animaux mais aussi dans d'autres missions tout aussi essentielles sur le terrain telles que la sensibilisation des enfants et des adolescents, l'organisation de campagnes de stérilisation pour les chats errants, les visites post-adoption, les enquêtes contre la maltraitance... Autant d'actions engagées, menées par des personnes prêtes à consacrer de leur temps à la protection animale, qui nous permettent de mener à bien nos missions.

NOMBRE DE BÉNÉVOLES À FIN DÉCEMBRE :

Durant l'année 2023, **2 ouvertures de postes** au siège sont venues renforcer l'accompagnement de la gestion du bénévolat : **un poste de Responsable Ressources bénévoles (prise de poste en septembre 2023) et un poste de chargé du bénévolat (recrutement prévu au 1^{er} semestre 2024).**

Cette année a également été marquée par un renforcement de l'accompagnement des sites par le pôle Sensibilisation des publics dans leur gestion des bénévoles encadrants Club Jeunes, dans le cadre du développement des Clubs Jeunes, et des nouvelles ouvertures.



04

RAPPORT D'ORIENTATION

CONSTRUIRE DURABLEMENT

LA SPA CONTRE TOUTE FORME DE MALTRAITANCE - SE BATTRE CONTRE TOUTE MALTRAITANCE

Le combat contre l'animal-objet continue en 2024. La fin de la vente des chiens et des chats en animalerie qui a pris effet en début d'année est une très grande avancée. Cependant, la loi comporte des failles qui vont à l'encontre des principes de la protection animale. La SPA se mobilise pour que ce texte soit étendu aux Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC), et à l'interdiction de la vente d'animaux - chatons et chiots - dans les foires et salons. Une lettre ouverte, corroborée par l'ouverture d'une pétition a été adressée en ce sens, au Premier Ministre, en janvier 2024.

La souffrance animale ne s'arrête pas aux animaux domestiques. La SPA va également s'associer à la Fondation Droit Animal pour parvenir à la création d'un score permettant de mesurer le niveau de bien-être dans les structures élevant des animaux destinés à la consommation.

Une convention a été signée en janvier 2023 avec les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, aux termes de laquelle la SPA interviendra dans la mise en place de 3.500 gendarmes et de 500 policiers particulièrement dédiés à traiter les infractions de maltraitance animale. Nous continuerons à construire la mise en place de ce dispositif en nous appuyant sur nos capacités de formation et sur le maillage de notre réseau régional.

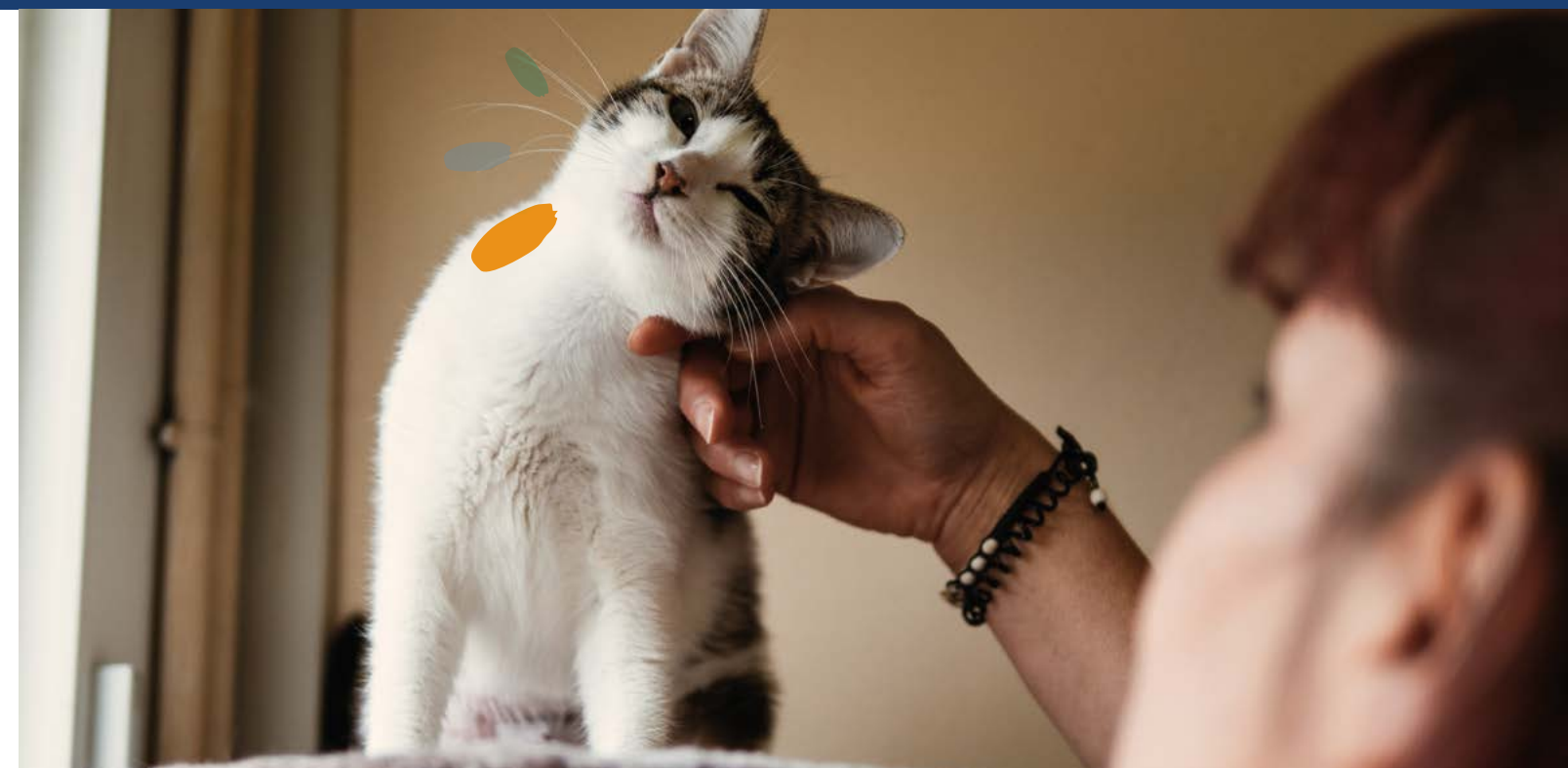


LA SPA POUR TOUS - SAUVER D'AVANTAGE D'ANIMAUX

La SPA vient de créer un nouveau Pôle Comportement Animal pour coordonner les actions des éducateurs canins et pour accompagner ce changement majeur que sera la nouvelle politique de transfert systématique de nos pensionnaires en échec d'adoption. La SPA met en place une nouvelle organisation afin que nul animal ne puisse passer plus de douze mois dans le même refuge. Au-delà, il sera déplacé vers un autre site du réseau en échange d'un animal, lui-même en difficulté.

Pour lutter toujours plus efficacement contre le drame de l'abandon, la SPA souhaite soutenir davantage les maîtres démunis et les associations partenaires, dans le cadre d'un « 1 % Solidaire ». D'ici 2026, 1% de notre budget global y sera consacré.

Le déploiement de Chiens d'Assistance Judiciaire mené avec l'association Handi'Chiens et le ministère de la Justice est un autre projet important au regard du lien devant exister entre l'Homme et l'Animal et que nous souhaitons étendre à l'ensemble des juridictions.



LA SPA PARTOUT - BÂTIR DURABLEMENT

La SPA poursuit son ambitieux plan d'investissement immobilier. Des chantiers vont aboutir en 2024. C'est le cas du refuge de Gennevilliers. Après plus de vingt ans d'atermolements, ce site qui ouvrira ses portes en fin d'année, sera le seul de la Petite Couronne parisienne. Il permettra à près de dix millions d'habitants d'adopter des animaux et de profiter de leur contact.

Le refuge de Maubert-Fontaine fera revivre la SPA dans les Ardennes avec un site moderne, proche de la Belgique et des grands axes routiers, en lieu et place de celui de Cliron que la dégradation accélérée du bâtiment nous avait forcés à évacuer en urgence.

Le refuge d'Arry a achevé sa seconde phase de reconfiguration avec une mise aux normes de l'assainissement.

Le Grand Refuge de Pervenchères aura de nouvelles capacités d'hébergement avec un barn supplémentaire inauguré le 26 avril dernier.

Ce sont là quatre opérations inscrites dans la première phase du plan d'investissement 2020-2035 qui s'achèvent. D'autres vont commencer : la pose de la première pierre du refuge d'Aix-en-Provence, et celle du nouveau dispensaire de Lyon. Bâtir, c'est accompagner des collectivités territoriales à créer des espaces dédiés à la protection animale, comme nous l'avons fait en 2023 au profit de l'intercommunalité de Lézignan-Corbières. Poursuivant son souhait d'être présente dans chaque département et auprès de chaque métropole, la SPA va continuer à professionnaliser son approche de reprise des sites.

LA SPA POUR TOUTE FORME D'ÉDUCATION

Forte de trois piliers - partout, pour tous, contre toute forme de maltraitance - la SPA développera un quatrième domaine dans sa stratégie 2030 : la SPA pour toute forme d'éducation. Nous avons la conviction qu'il faut sensibiliser chacun au bien-être animal et à la protection des animaux. À ce titre, la SPA investit de nouveaux champs : les jeux vidéo, la musique (avec une deuxième participation au Hellfest), la production de nouveaux contenus destinés à favoriser la relation entre les animaux et les humains et à éviter la maltraitance... Cette éducation réclame des créations de qualité. C'est à cet enjeu que répond la participation de la SPA à une 6ème saison de l'émission Animaux à adopter diffusée sur C8, et dont le centième épisode a été tourné en avril 2024, au refuge de Saint-Omer.

La SPA va mener avec la Fondation Affinity une étude sur les causes de l'abandon, par une approche économique, sociologique et géographique. Nous en aurons ainsi ce diagnostic complet que nous réclamons depuis toujours et serons en mesure d'y apporter enfin les solutions appropriées. Pour finir, la SPA va renforcer son implication dans l'éducation, avec l'ouverture de nouveaux Clubs Jeunes. L'objectif est d'en compter plus de 45 avant la fin de l'année. La sensibilisation des enfants nous apparaît indispensable au progrès du bien-être animal.

Les défis en matière de protection animale en 2024 sont grands, et la SPA va continuer d'agir avec toute sa détermination, ses compétences et sa passion.

Ce n'est que par la mobilisation de tous qu'elle peut y parvenir. Merci à vous.

Jacques-Charles Fombonne,
Président bénévole de la SPA



05

ANNEXES 2023



LISTE DES VENTES 2023

Date de Vente	Nature	Adresse	Departement	Cadastre	Prix de Vente	%	Quote Part
15/12/2023	APPARTEMENT	PARIS 19 (75) - 16 rue de Rouen	75	Lot 56:AO30(00ha07a81ca), Lot 57:AO30(00ha00a00ca), Lot 78:AO30(00ha00a00ca)	413 000,00	100 %	413 000,00
14/12/2023	PARCELLE	DRAGUIGNAN (83) - Lotissement Les Faïsses	83	D1379(00ha00a00ca)	90 000,00	5/8	56 250,00
04/12/2023	PARCELLE	JULLY SUR SARCÉ (10) - Le Pré du Moulin	10		1 700,00	9 %	153,00
14/12/2023	PARCELLE	VILLEMORIEN (10) - Les Grands Boulois	10	(00ha00a00ca), ZE4(00ha00a00ca)	17 825,50	4,5 %	802,15
17/01/2023	TERRAIN A BATIR	BENDEJUN (06) - Mondina	6	B367(00ha06a47ca)	40 000,00	100	40 000,00
15/09/2023	APPARTEMENT	MONTLUCON (03) - 96 rue de Rimard, Résidence du Belvédère	3	AT94(00ha66a67ca)	27 000,00	100 %	27 000,00
12/01/2023	MAISON	PLAISIR (78) - 73 rue Voltaire	78	AM291(00ha07a70ca)	320 000,00	1/2	160 000,00
19/12/2023	MAISON	ST MELAINE SUR AUBANCE (49) - 2 Impasse de la Saulaie	49	AA153(00ha08a16ca)	240 415,00	1/3	80 138,33
14/03/2023	MAISON	LE BOULOU (66) - Résidence les Sénioriales, Rond Point de la Rouède	66	Lot 48:AI49(02ha24a45ca), Lot 71:AI49(00ha00a00ca), Lot 113:AI49(00ha00a00ca)	225 000,00	100 %	225 000,00
26/01/2023	MAISON	FREYMING MERLEBACH (57) - 26 A rue Louis Pasteur	57	19335(00ha00a26ca), 19446(00ha00a20ca), 191171(00ha03a10ca), 191172(00ha00a52ca)	27 000,00	100 %	27 000,00
18/09/2023	BOX/PARKING	CANNES (06) - 71 boulevard Georges Clémenceau	6	Lot 21:BR22(00ha34a00ca)	53 000,00	1/3	17 666,67
24/02/2023	APPARTEMENT	MELUN (77) - 41 rue Camille Flammarion	77	AR114(00ha06a44ca)	89 000,00	100 %	89 000,00
26/06/2023	APPARTEMENT	BEAULVAIS (60) - 10 rue du 11 novembre, Résidence Villebois Mareuil	60	(00ha00a00ca), Lot 113:C431(00ha05a08ca), Lot 114:C431(00ha00a00ca), C468(00ha00a44ca), C469(00ha40a	55 660,00	1/17	3 274,12
23/03/2023	MAISON	AIGLEVILLE (27) - 1 chemin des Côtes	27	A588(00ha05a31ca)	55 000,00	100 %	55 000,00
07/07/2023	LOCAL	PARIS 02 (75) - 86 rue Montorgueil	75	Lot 6:AM161(00ha01a11ca), Lot 1:AM161(00ha00a00ca), Lot 2:AM162(00ha00a00ca), Lot 3:AM162(00ha00a00c	640 000,00	100 %	640 000,00
07/07/2023	APPARTEMENT	PARIS (75) - 86 rue Montorgueil	75	Lot 7:AM161(00ha01a11ca), Lot 8:AM161(00ha00a00ca)	760 000,00	100 %	760 000,00
05/09/2023	PARCELLE	ST VINCENT STERLANGES (85) -	85	AD34(00ha17a09ca), ZE10(00ha23a50ca)	1 000,00	100 %	1 000,00
30/05/2023	MAISON	FRANCONVILLE (95) - 6, rue Ernest Renan	95	AD98(00ha02a96ca)	280 000,00	100 %	280 000,00
04/07/2023	APPARTEMENT	PARIS 13 (75) - 4 rue Primatice	75	Lot 3:AV15(00ha02a05ca)	430 000,00	1/4	107 500,00
14/12/2023	MAISON	ARGELES SUR MER (66) - 2 avenue de Cerdagne	66	AX81(00ha02a18ca), AX702(00ha00a78ca)	220 000,00	1/2	110 000,00
10/02/2023	APPARTEMENT	TRESSERVE (73) - 21, montée de Tresserve	73	Lot 24:A1694(00ha00a00ca), Lot 42:A1695(00ha00a00ca)	145 000,00	100 %	145 000,00
16/06/2023	LOCAL	LONGWY (54) - 10 rue Carnot	54	AR224(00ha00a35ca)	70 000,00	50 %	35 000,00
16/06/2023	MAISON	BOISSISE LE ROI (77) - 39 rue de Bel Air	77	AI35(00ha07a47ca)	210 000,00	3/32	19 687,50
16/03/2023	MAISON	NAINTRE (86) - 1 rue de la Croix, LE BOUCHOT MARIN	86	AT110(00ha01a55ca)	73 000,00	1/2	36 500,00
24/02/2023	MAISON	LODEVE (34) - 18 rue Georges Cuvier	34	AD414(00ha06a15ca), AD414(00ha00a00ca), AD415(00ha00a00ca)	160 000,00	1/5	32 000,00
28/09/2023	MAISON	PONT MELVEZ (22) - 34 rue de la Poste	22	ZN83(00ha10a23ca), ZN84(00ha48a77ca)	80 000,00	100%	80 000,00
17/02/2023	APPARTEMENT	PARIS 12 (75) - 111/113, rue de Reuilly	75	Lot 53:C114(00ha52a51ca)	218 248,00	1/2	109 124,00
24/01/2023	APPARTEMENT	PARIS 12 (75) - 111/113, rue de Reuilly	75	Lot 112:C114(00ha52a51ca)	454 500,00	1/2	227 250,00
24/01/2023	BOX/PARKING	PARIS 12 (75) - 111/113, rue de Reuilly	75		12 808,00	1/2	6 404,00
15/03/2023	MAISON	LES SABLES D OLNNE (85) - 18 impasse Bataille	85	AM1268(00ha01a28ca), AM1270(00ha00a04ca)	140 000,00	50%	70 000,00
23/02/2023	APPARTEMENT	PARIS 05 (75) - 7 rue du Cardinal Lemoine	75	Lot 7:AD21(00ha02a80ca)	737 000,00	20%	147 400,00
27/03/2023	PARCELLE	CHAMBOURG SUR INDRE (37) - Lieudit L'isle Thimé	37	A1035(00ha01a02ca), A1041(00ha05a05ca)	30 000,00	1/5	6 000,00
27/11/2023	PARCELLE	CHAMBOURG SUR INDRE (37) - Lieudit L'isle Thimé	37		2 000,00	1/5	400,00

14/02/2023	DIVERS	PARIS 03 (75) - 5 RUE BEARN	75		23 500,00	5/16	7 343,75
08/08/2023	MAISON	SACLAS (91) - 8, rue Victor Griffuelhes	91	AK832(00ha19a08ca), AK835(00ha00a63ca)	130 000,00	50 %	65 000,00
11/04/2023	MAISON	VILLECRESNES (94) - 5 allée des Acacias	94	AD672(00ha07a90ca)	230 000,00	100%	230 000,00
03/11/2023	MAISON	LONGEAC (43) - 21 rue de la République	43	AC221(00ha05a14ca)	105 000,00	100 %	105 000,00
11/07/2023	PARCELLE	LES CONTAMINES MONTJOIE (74) -	74	E961(00ha07a25ca), E1229(00ha09a30ca), G342(00ha06a26ca), G345(00ha24a55ca), G347(00ha18a99ca), G350		100%	
09/02/2023	MAISON	LES CONTAMINES MONTJOIE (74) - 120 Chemin de la Berrière d'en haut	74	G2708(00ha04a10ca), G2715(00ha01a59ca)	257 560,00	100%	257 560,00
09/02/2023	MAISON	LES CONTAMINES MONTJOIE (74) - 118 Chemin de la Berrière d'en haut	74	G347(00ha18a99ca), G360(00ha00a08ca), G555(00ha16a99ca), G566(01ha49a21ca), G2005(00ha03a90ca), G217	410 190,00	100%	410 190,00
19/07/2023	APPARTEMENT	PARIS 09 (75) - 12 passage Briare	75	(00ha00a00ca), Lot 119-AZ103(00ha02a02ca), Lot 120-AZ103(00ha00a00ca), Lot 121-AZ103(00ha00a00ca), L	461 905,00	1/3	153 968,33
23/02/2023	APPARTEMENT	VITRY SUR SEINE (94) - 27 29 rue camille Blanc	94	(00ha00a00ca), Lot 153:CO176(00ha71a74ca), Lot 575:CO176(00ha00a00ca), Lot 383:CO176(00ha00a00ca)	115 000,00	1/3	38 333,33
31/01/2023	MAISON	RIVARENNES (36) - Les Chezeaux	36	B159(00ha02a41ca), B160(00ha02a44ca), B198(00ha08a35ca), B199(00ha10a22ca), B201(00ha03a92ca), B202(	70 000,00	50 %	35 000,00
17/03/2023	IMMEUBLE	NOUZONVILLE (08) - 207-209 Rue Jean Jaurès	8	AE41(00ha08a73ca), AE290(00ha00a50ca)	50 000,00	100 %	50 000,00
10/03/2023	MAISON	NOUZONVILLE (08) - 149 Rue Jean Jaurès	8	AK38(00ha05a26ca)	35 000,00	100 %	35 000,00
03/04/2023	MAISON	NOUZONVILLE (08) - 73 Rue de Lorraine	8	AI138(00ha04a72ca), AI139(00ha11a43ca)	70 000,00	100 %	70 000,00
27/06/2023	MAISON	MARSANNE (26) - 6 impasse Verlaine	26	AK288(00ha07a29ca)	190 000,00	50%	95 000,00
31/07/2023	MAISON	LAIRIERE (11) - Route principale	11	AB100(00ha00a45ca), AB102(00ha00a54ca), AB106(00ha00a54ca), AB108(00ha00a26ca), AB109(00ha00a78ca),	46 800,00	25%	11 700,00
17/03/2023	APPARTEMENT	VERSAILLES (78) - 17 ter rue du Pont Colbert, Rséidence les Cisterciens, Bâtiment C	78	Lot 398:BI22(02ha89a48ca), BI22(00ha00a00ca)	165 000,00	100 %	165 000,00
26/06/2023	MAISON	THIONVILLE (57) - 15 rue de la Treille	57	DE21(00ha04a49ca), DE162(00ha04a57ca)	380 000,00	1/4	95 000,00
19/09/2023	BOX/PARKING	THIONVILLE (57) - rue de la vieille porte	57	Lot 6:366(00ha00a00ca), 3130(00ha20a13ca)	7 000,00	1/4	1 750,00
31/03/2023	APPARTEMENT	PARIS 14 (75) - 7 Rue Louis Morard	75	Lot 10:CS95(00ha01a52ca)	185 715,00	100%	185 715,00
06/02/2023	PARCELLE	MORZINE (74) -	74	AB36(00ha10a60ca), AB396(00ha10a20ca), AB489(00ha02a68ca), AB558(00ha00a98ca), AC25(00ha02a59ca), AC	137 262,08	1/16	8 578,88
06/02/2023	MAISON	MORZINE (74) - 2029 route des Grandes Alpes	74	AC102(00ha02a87ca), AC103(00ha09a95ca)	660 125,44	1/16	41 257,84
06/02/2023	PARCELLE	MORZINE (74) -	74		601,92	1/6	100,32
06/02/2023	PARCELLE	LES GETS (74) -	74	B1964(00ha31a25ca)	1 007,36	1/16	62,96
23/03/2023	APPARTEMENT	ST DENIS (93) - 42 rue Auguste Poullain, Bât 17	93	Lot 56:X133(00ha33a00ca), Lot 328:X133(00ha00a00ca), Lot 459:X133(00ha00a00ca)	79 500,00	100 %	79 500,00
15/02/2023	APPARTEMENT	MONTREUIL (93) - 8 rue Emile Zola	93	AZ5(00ha03a28ca)	150 000,00	1/4	37 500,00
08/02/2023	MAISON	TOULOUSE (31) - 95 av Jean Jaubert	31	AC369(00ha05a92ca)	470 000,00	1/6	78 333,33
10/07/2023	APPARTEMENT	PARIS 05 (75) - 49 rue Claude Bernard	75	Lot 16:BE23(00ha07a53ca), Lot 23:BE23(00ha00a00ca), Lot 21:BE23(00ha00a00ca)	1 090 000,00	1/24	45 416,67
30/03/2023	MAISON	BRICQUEBEC (50) - Le foyer Bricquebec	50	C339(00ha04a11ca), C832(00ha00a79ca)	77 500,00	50 %	38 750,00
30/03/2023	PARCELLE	BRICQUEBEC (50) - vendu avec lot 1	50			50 %	
21/07/2023	MAISON	BORS DE MONTMOREAU (16) - Le Bourg	16	D618(00ha00a96ca), D634(00ha00a70ca), D624(00ha08a10ca)	35 000,00	1/4	8 750,00
14/03/2023	APPARTEMENT	FREJUS (83) - 293, rue Henri Vadon	83	BD95(00ha03a29ca)	70 000,00	1/3	23 333,33
13/09/2023	APPARTEMENT	FREJUS (83) - 274, avenue de Verdun	83	BD246(00ha06a16ca)	170 905,00	1/3	56 968,33
11/05/2023	MAISON	LA GARDE (04) - LA PICOLETTE, PRE DE ROUX, ROUTE D EOULX	4	B282(00ha02a20ca), B283(00ha02a70ca), B285(00ha22a10ca)	99 060,00	1/3	33 020,00
28/03/2023	MAISON	LANCIEUX (22) - 43 rue des Ecoles	22	AD158(00ha11a62ca)	380 000,00	100 %	380 000,00
13/12/2023	LOCAL	NANTERRE (92) - 1 avenue du général Galliéni	92	(00ha00a00ca), Lot 50:Z58(00ha04a44ca), Lot 18:Z58(00ha00a00ca)	100 000,00	1/24	4 166,67
21/01/2023	MAISON	PANZOULT (37) - 12 rue de la Vienne	37	Z576(01ha40a99ca)	50 765,28	1/12	4 230,44
05/04/2023	MAISON	BASSENS (33) - 20, rue du Maréchal Lattre de Tassi	33	AI78(00ha11a60ca), AI682(00ha05a04ca), AI683(00ha10a10ca)	480 000,00	50%	240 000,00
31/03/2023	MAISON	PRECY SUR OISE (60) - 13 B rue de Blaincourt	60	AB106(00ha06a25ca)	130 000,00	100 %	130 000,00
01/06/2023	MAISON	BOUVAINCOURT SUR BRESLE (80) - 26 rue de la République	80	C245(00ha10a25ca)	62 000,00	100 %	62 000,00
16/06/2023	MAISON	DIRAC (16) - La Brande	16	C615(02ha49a40ca), C616(02ha35a10ca), C617(00ha82a80ca), C618(00ha90a10ca), C619(01ha02a90ca), C620(	275 000,00	100 %	275 000,00
16/06/2023	PARCELLE	DIRAC (16) - La Brande	16	A1625(00ha04a15ca), A1626(00ha58a95ca), B777(01ha53a70ca), B778(00ha11a00ca)	5 000,00	100 %	5 000,00
11/04/2023	APPARTEMENT	PARIS 02 (75) - 12 rue Léopold Bellan	75	AJ93(00ha05a21ca)	412 300,00	20%	82 460,00
11/04/2023	APPARTEMENT	PARIS 02 (75) - 12 rue Léopold Bellan	75	AJ93(00ha05a21ca)	432 700,00	20%	86 540,00
11/04/2023	APPARTEMENT	PARIS 02 (75) - 12 rue Léopold Bellan	75	AJ93(00ha05a21ca)	300 000,00	20%	60 000,00
09/06/2023	APPARTEMENT	PARIS 20 (75) - 98 B rue des Couronnes	75	Lot 173:AL93(00ha08a34ca)	160 480,00	100 %	160 480,00
20/10/2023	APPARTEMENT	LEUCATE (11) - 295 Avenue Général de Gaulle	11	CO18(00ha28a66ca)	91 000,00	1/3	30 333,33
08/12/2023	BIEN D'EXCEPTION	ST DIDIER AU MONT D OR (69) - 21 Chemin du Moulin d'Arche	69	AN122(00ha35a66ca), AN142(00ha42a00ca), (00ha00a00ca)	1 520 000,00	1/3	506 666,67

25/10/2023	MAISON	CAUVIGNAC (33) - 1 Lande de CAUVIGNAC	33	C389(00ha19a47ca), C391(00ha13a74ca), C393(00ha04a26ca), C395(00ha46a42ca), C397(00ha05a79ca)	83 000,00	1/16	5 187,50
18/01/2023	MAISON	PONT D ADRRES (62) - 891 La Cauchoise	62	AB186(00ha12a92ca), AB188(00ha20a85ca), AB377(00ha24a94ca)	210 000,00	100%	210 000,00
31/10/2023	MAISON	ST QUENTIN (02) - 39 rue Emile Malézieux	2	AR37(00ha00a53ca)	30 000,00	100 %	30 000,00
22/02/2023	MAISON	CHARMES (88) - 107 rue Saint Marins	88	AO791(00ha12a16ca)	150 000,00	1/4	37 500,00
22/11/2023	MAISON	BAULNE (91) - 20 Rue de Boigny	91	AC131(00ha03a98ca), AC351(00ha01a23ca)	190 000,00	5/32	29 687,50
29/11/2023	APPARTEMENT	MARSEILLE 10 (13) - 322 Rue Pierre Doize, Bois Fleury	13	(00ha00a00ca), Lot 515:B106(03ha21a29ca), Lot 509:B106(00ha00a00ca), Lot 651:B106(00ha00a00ca)	110 000,00	50 %	55 000,00
27/11/2023	MAISON	AULNAY SOUS BOIS (93) - 20 rue d'Alsace	93	BQ259(00ha02a57ca)	170 000,00	1/4	42 500,00
29/03/2023	MAISON	MOULINET (06) - Lieu dit Canabieras	6	H983(00ha10a00ca), H984(00ha16a86ca), H965(00ha21a18ca), H1008(00ha08a22ca), H1010(00ha03a60ca)	200 000,00	60%	120 000,00
19/04/2023	MAISON	MERY SUR SEINE (10) - 4 rue des Bourdeaux	10	D118(00ha02a42ca)	41 666,67	1/2	20 833,34
19/04/2023	BOX/PARKING	MERY SUR SEINE (10) - La Ville	10	D126(00ha00a28ca)	8 333,33	1/2	4 166,67
14/11/2023	APPARTEMENT	ST MAUR DES FOSSES (94) - 35 Avenue Mahieu	94	I147(00ha29a67ca)	270 000,00	100 %	270 000,00
20/04/2023	APPARTEMENT	GARCHES (92) - 165 Grande Rue	92		210 000,00	1/1	210 000,00
19/12/2023	MAISON	LES SABLES D OLLONNE (85) - 43 rue dela Paix	85	AV351(00ha00a65ca)	187 000,00	1/4	46 750,00
30/11/2023	MAISON	LES SABLES D OLLONNE (85) - 61 rue des Abysses	85	BR18(00ha02a32ca)	360 000,00	1/4	90 000,00
22/11/2023	APPARTEMENT	NANTES (44) - 7 rue Menou, lot 18	44	Lot 18:EZ8(00ha02a31ca)	220 000,00	1/4	55 000,00
03/10/2023	MAISON	SIX FOURS LES PLAGES (83) - Z10 rue de la Courtaude, 23 Résidence Les genêts d'Or	83	AAW553(00ha10a10ca)	607 100,00	100 %	607 100,00
05/05/2023	APPARTEMENT	CLERMONT FERRAND (63) - 31 rue de la Liève	63		139 000,00	100 %	139 000,00
26/12/2023	PARCELLE	AVREUIL (10) - Le Haut des Ruelles	10	(00ha00a00ca), C337(00ha10a20ca)	400,00	1/2	200,00
26/12/2023	PARCELLE	AVREUIL (10) - La Vignatte	10	C428(00ha20a53ca)	420,00	1/2	210,00
26/12/2023	PARCELLE	AVREUIL (10) - Petits Champs des Ramées	10	ZC17(01ha67a10ca), (00ha00a00ca)	7 519,50	1/2	3 759,75
26/12/2023	PARCELLE	AVREUIL (10) - Terres Franches	10	ZE11(00ha77a63ca)	3 493,35	1/2	1 746,68
26/12/2023	PARCELLE	AVREUIL (10) - Petites Terres Franches	10	ZE53(00ha13a99ca)	280,00	1/2	140,00
13/06/2023	MAISON	MEYLAN (38) - 2 rue des Vignes	38	AI298(00ha13a77ca)	370 000,00	1/2	185 000,00
21/12/2023	LOCAL	GRENOBLE (38) - 49 rue de Stalingrad	38	DO160(00ha03a14ca)	65 000,00	1/2	32 500,00
14/09/2023	APPARTEMENT	GRENOBLE (38) - 23 rue Jean Prévost	38	Lot 9:HZ57(00ha04a67ca), (00ha00a00ca)	45 000,00	1/2	22 500,00
09/06/2023	APPARTEMENT	GRENOBLE (38) - 3 square Charles Michels	38	Lot 33:DK49(00ha07a70ca), DK50(00ha03a90ca), DK53(00ha01a45ca)	122 000,00	1/2	61 000,00
20/06/2023	BOX/PARKING	GRENOBLE (38) - 3 square Charles Michels	38	Lot 117:DK49(00ha07a70ca), DK50(00ha03a90ca), DK53(00ha01a45ca)	16 000,00	1/2	8 000,00
11/07/2023	BOX/PARKING	GRENOBLE (38) - 2 rue Général Janssen	38	Lot 23:DK46(00ha02a34ca)	13 000,00	1/2	6 500,00
20/06/2023	APPARTEMENT	GRENOBLE (38) - 4 square Charles Michels	38	Lot 12:DK67(00ha01a90ca), DK72(00ha00a75ca)	88 000,00	1/2	44 000,00
26/07/2023	APPARTEMENT	GRENOBLE (38) - 22 Rue Jean Prévost	38	Lot 1:HZ68(00ha02a03ca)	105 000,00	1/2	52 500,00
12/09/2023	APPARTEMENT	GRENOBLE (38) - 22 Rue Jean Prévost	38	Lot 1:HZ68(00ha02a03ca)	68 000,00	1/2	34 000,00
03/10/2023	APPARTEMENT	GRENOBLE (38) - 30 cours Jean Jaurès	38	Lot 10:BM114(00ha01a93ca)	49 000,00	1/2	24 500,00
03/10/2023	APPARTEMENT	GRENOBLE (38) - 30 cours Jean Jaurès	38	Lot 10:BM114(00ha01a93ca)	40 000,00	1/2	20 000,00
06/10/2023	MAISON	MASSY (91) - 7 rue Suzanne	91		635 000,00	1/12	52 916,67
17/05/2023	APPARTEMENT	REIMS (51) - 19 rue Lagrive	51	(00ha00a00ca), Lot 6:CK60(00ha17a09ca), Lot 16:CK60(00ha00a00ca), Lot 122:CK60(00ha00a00ca)	126 000,00	5%	6 300,00
30/01/2023	APPARTEMENT	REIMS (51) - 1 rue du 16ème et 22ème dragons, 11 boulevard St Marceau	51	Lot 653:CK17(01ha85a42ca), Lot 1203:CK17(00ha00a00ca)	140 000,00	5%	7 000,00
30/01/2023	BOX/PARKING	REIMS (51) - 1 rue du 16ème et du 22ème dragons, 11 boulevard Marceau	51	Lot 10:CK17(01ha85a42ca)	20 000,00	5%	1 000,00
21/04/2023	APPARTEMENT	REIMS (51) - 15 rue Gérard Philippe	51	Lot 54:CI43(00ha00a00ca), Lot 16:CI43(00ha00a00ca)	67 000,00	5%	3 350,00
05/06/2023	APPARTEMENT	REIMS (51) - 15 rue Gérard Philippe	51	Lot 65:CI43(00ha00a00ca), Lot 16:CI43(00ha00a00ca)	65 000,00	5%	3 250,00
06/07/2023	APPARTEMENT	ST ETIENNE (42) - 5 rue Petrus Maussier, Résidence Le liseron	42	BO46(00ha06a37ca)	40 000,00	1/1	40 000,00
18/10/2023	APPARTEMENT	ST CYPRIEN (66) - Marende, RESIDENCE MAS DE LA MER	66	AD1232(00ha12a01ca)	105 000,00	1/3	35 000,00
21/07/2023	APPARTEMENT	MONT DE MARSAN (40) - Charles Desplau, 719 avenue du Houga, Appartement 202	40	BO657(00ha05a23ca), BO659(00ha22a69ca), BO683(00ha05a52ca)	100 000,00	100%	100 000,00
20/09/2023	APPARTEMENT	MONT DE MARSAN (40) - 2/6 rue Léon des Landes	40	Lot 12:AT735(00ha12a97ca)	110 000,00	100%	110 000,00



20/09/2023	APPARTEMENT	MONT DE MARSAN (40) - 2/6 rue Léon des Landes	40	Lot 12:AT735(00ha12a97ca)	110 000,00	100%	110 000,00
29/12/2023	MAISON	LAGORD (17) - 63 avenue du clavier	17	AB134(00ha03a01ca)	215 000,00	50 %	107 500,00
27/06/2023	MAISON	BLOIS (41) - 79 bis Avenue du Président Wilson	41	CZ31(00ha10a38ca)	154 000,00	1/3	51 333,33
06/12/2023	IMMEUBLE	CLERMONT (60) - 7 bis rue des Finets	60	AO487(00ha07a16ca), AO488(00ha07a15ca)	100 000,00	1/3	33 333,33
28/09/2023	MAISON	ROSCANVEL (29) - 10 rue du Penker	29	AE73(00ha21a44ca)	250 000,00	1/12	20 833,33
18/03/2023	MAISON	PORT EN BESSIN HUPPAIN (14) - LA FERME DE VAUTIER, 2 chemin du sémaphore	14	AI105(00ha27a95ca)	220 000,00	1/2	110 000,00
15/12/2023	LOCAL	LA FLOTTE (17) - 4 Raize communale de la Fontaine	17	AH335(00ha03a40ca)	640 000,00	1/3	213 333,33
30/08/2023	MAISON	TELOCHE (72) - 12 rue des roses	72	AE69(07ha07a00ca)	130 200,00	100 %	130 200,00
22/06/2023	MAISON	SOURDUN (77) - 16 rue Creuse	77	G1278(00ha03a73ca)	76 044,21	20 %	15 208,84
12/09/2023	MAISON	CHATEAU THIERRY (02) - 18 rue de la Mare Aubry	2	AP221(00ha08a48ca)	140 000,00	100 %	140 000,00
06/01/2023	MAISON	TRACY LE MONT (60) - 221 Rue de la Flouriette	60	B1088(00ha05a22ca)	113 500,00	100 %	113 500,00
28/12/2023	MAISON	CHATILLON SUR COLMONT (53) - 15 rue de la Fontaine	53	AB332(00ha02a70ca), AB577(00ha03a35ca)	17 000,00	12,5 %	2 125,00
21/08/2023	MAISON	BAILLEUL LES PERNES (62) - 2 rue Wacheux	62	B392(00ha13a82ca), B393(00ha07a06ca), B394(00ha34a10ca)	100 000,00	100 %	100 000,00
21/12/2023	MAISON	CRUX LA VILLE (58) - Le Piersot	58	ZP90(00ha11a18ca)	138 000,00	1/8	17 250,00
29/09/2023	MAISON	ABLON (14) - La Houssaye, 2854 route de Genneville	14	E206(00ha02a42ca)	48 000,00	50 %	24 000,00
					24 619 990,64		12 404 274,22

LISTE DES REDISTRIBUTIONS

à des personnes morales dans l'année 2023

LISTE DES REDISTRIBUTIONS A DES PERSONNES MORALES (ASSOCIATIONS) VERSÉES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023	MONTANT EN EUROS
3 P'TITS CHATS RENTAIS	500 €
ACRO, AMIS DES CHATS DE ROMAINVILLE, L'ANIMAL DANS LA VILLE	500 €
ACTIONS ANIMAUX GUYANE	7 800 €
ADADA	5 000 €
ADOPT 1 PET	1 200 €
ADOPT 1 CHAT	500 €
AIDE AUX CHATS MAYOTTE	18 300 €
AIDE ET PROTECTION DES ANIMAUX EN DÉTRESSE ETAMPES SUD ESSONNE	500 €
AIDE, PROTECTION, SAUVETAGE DES ANIMAUX (A.P.S.A)	500 €
ALLAURE CHAT	500 €
ALTAÏ 61	500 €
ANIMA	500 €
ANIMAL POUR LA VIE	1 600 €

ANIMALIA - REFUGE & SANCTUAIRE	500 €
ANIMALS VOICING	500 €
ANIMALURE	500 €
ANIMATOU 74	2 500 €
ANIM'AUBAIS PROTECT	500 €
ANIMAUX MADDATA	500 €
ANIMÉGAUX	500 €
ANIMOVERGNE	3 000 €
APUS APUCES	4 500 €
AS CATS RESCUE	1 000 €
ASPAG GIGI	7 450 €
ASSA DECLECQ	1 800 €
ASSIST'O'MINOUS	500 €
ASSOCIATION 3 PATTES	500 €
ASSOCIATION 9 VIES	500 €
ASSOCIATION ANIMAUX ERRANTS ÉCONOMIE	500 €
ASSOCIATION BAÏKAL	500 €
ASSOCIATION CAATS	500 €
ASSOCIATION CAT'ÉTOILES	1 625 €
ASSOCIATION CHATS ERRANTS VAL DE NIÈVRE	1 000 €
ASSOCIATION COSETTE	500 €

ASSOCIATION COUP DE PATTE	500 €
ASSOCIATION DE BIENVEILLANCE ENVERS LES CHATS	500 €
ASSOCIATION DE PROTECTION ANIMALE DES HAUTES-CORBIÈRES	500 €
ASSOCIATION DE PROTECTION DES CHATS DU CHM DE MONTALIVET LES BAINS	500 €
ASSOCIATION DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS DU 41	1 500 €
ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU REFUGE ANIMALIERS DE QUIMBERT (ABRAQ)	500 €
ASSOCIATION DES CHATS DU BOIS DE VINCENNES	500 €
ASSOCIATION DES CHIOTS ET CHATONS À ADOPTER (ACCA)	500 €
ASSOCIATION FÉLINE DES CORBIÈRES	500 €
ASSOCIATION GRIGNOISE AMIS DES CHATS	500 €
ASSOCIATION L'ARCHE DE NÉO	500 €
ASSOCIATION LE CHAT'PITRE	500 €
ASSOCIATION MASHA	500 €
ASSOCIATION MIMINE ET ROUDOU DOU	500 €
ASSOCIATION MINIKU	500 €
ASSOCIATION MISTY PÉPÈRE	500 €
ASSOCIATION PAPATTES ET COMPAGNIE 33	2 500 €
ASSOCIATION SANI	500 €
ASSOCIATION SAUVONS LES ANIMAUX	500 €
ASSOCIATION TI CHAT 29	500 €
ASSOCIATION TORREILLES ÂNES ET CIE	2 500 €
AU BONHEUR DES CHATS	500 €

AU BONHEUR DES CHATS (83)	500 €
AU CŒUR DES CHATS	500 €
AU PETIT BONHEUR DE NOS OUBLIÉS	2 500 €
AU PRÉ DES CHATS	500 €
BABY KAT'S AND CO	500 €
BÊLE ALICE	500 €
BIBOU ET COMPAGNIE	2 500 €
BORMES LES MIMOCHATS	500 €
CARA-PATTES	500 €
CARESSES DE CHATS 94	500 €
CAT PATTES SOS	500 €
CAT'S GARFIELD, LES GRIFFES DE L'ESPOIR	500 €
CATS IN THE AIR 2016	2 500 €
CATS PATTES	500 €
CENTRE DE SOINS DE LA FAUNE SAUVAGE	3 000 €
CHACALIE	500 €
CHACUN SON CHAT	2 500 €
CHADOUX	500 €
CHAPAT	500 €
CHAT LA LA DE VALRÉAS	1 500 €
CHAT LIBRE 12	500 €
CHAT LIBRES VILLELONGUETS	4 500 €
CHAT QU'UN SON TOIT 86	1 000 €
CHAT'L'EUREUX	500 €
CHAT'OUILLE	500 €
CHAT'PERLIPOPETTE	1 000 €
CHATS / DOGS	1 130 €
CHATS LIBRES DE BOUGIVAL	500 €
CHATS LIBRES DE LA FORÊT	800 €
CHATS LIBRES EVE ASSOCIATION 2021	1 000 €
CHATS OUBLIÉS	500 €
CHATS PERCHÉS	500 €
CHATS SOS	500 €
CHAVABIEN	500 €

CHEVAL MON AMI	500 €
CHOISY TON CHAT	500 €
CH'TATRAP	500 €
CLUB FRANÇAIS DES AMATEURS DU FURET (CFAF)	500 €
COM'CHATS	1 000 €
COMITÉ DE DÉFENSE ANIMALIÈRE DU RABASTINOIS	500 €
COMME CHAT ET CHIEN	500 €
COSA ANIMALIA	4 000 €
DES CRINS ET DES LIENS	500 €
DOGGY OASIS	5 050 €
ECOLE DU CHAT	500 €
ECOLE DU CHAT (METZ)	500 €
ECOLE DU CHAT DE VALENCE	2 500 €
ECOLE DU CHAT DU CAMPUS DE NANTERRE	500 €
ECOLE DU CHAT LIBRE DE L'INDRE	500 €
ECOLE DU CHAT LIBRE DE POITIERS	1 500 €
EMÂ	500 €
EMPREINTE MA MAIN	500 €
ENDEMIC'AMIS	500 €
ENTRAIDE CHATS VILLEJUIF	1 800 €
ENTRAIDE CHIENS CHATS MARONI	700 €
ESPOIR REUNION	4 200 €
FAMILY DOGS RESCUE 28	500 €
FAUNE 36	2 000 €
FAUNE ALFORT	5 000 €
FAUN'ETC	500 €
FÉLINS DES RUES DE TREMBLAY	500 €

FÉLINSRECUEILLIS2.0	500 €
FELIS CANIS	2 000 €
FLAC	3 000 €
HÉBERGEMENT ANIMAUX TEMPORAIRE HOSPICE ET INSERTION	3 500 €
HELP	500 €
HELP MATOUS SANS TOIT	500 €
HISTOIRE DE CHATS	500 €
IN DOG WE TRUST	500 €
KIBO	2 000 €
LA CASE À CAT	500 €
LA CROQUETTE ROCHEFORT DU GARD	500 €
LA LICORNE	500 €
LA LUMIÈRE DES CHEVAUX	2 500 €
LA MAIN ALAPATTE	1 500 €
LA MÉTAIRIE	500 €
LA PATTE SUR LE CŒUR	500 €
LA PETITE ARCHE	2 000 €
LA POMPONNETTE	800 €
LA PRAIRIE DES ANIMAUX	500 €
L'ABRI	500 €
L'ANIMAL EN VILLE	500 €
L'ARCHE DE GAÏA	500 €
L'ARCHE DE LA GAZELLE	500 €
L'ARCHE DE PLOUM	3 000 €
L'ARCHE DE SAKURA	500 €
L'ARCHE DE SHEENA	500 €
L'ARCHE DU MONT DE SALVA (LES CHATS DE LULU)	1 000 €
L'ARCHE QUERRIENOISE	500 €
L'AUBERGE DES BICHINOS	500 €
L'AUTRE FERME	500 €
LE CHALET DES CHATS	1 000 €
LE CHAT	500 €
LE CHAT L'ANGE	2 000 €
LE CHAT LIBRE AZURÉEN	500 €
LE CHAT POTÉE	500 €

LE CHA'VOIR AUTOUR DU CHAT	500 €
LE CHEVAL BLEU	500 €
LE COIN DES 4 PATTES	500 €
LE COUP DE PATTE DE NESS	500 €
LE GANG DES MATOUS	3 500 €
LE LICOL BLANC	5 000 €
LE MONDE DE YOKO	500 €
LE REFUGE DE DE L'ÉCUREUIL SUR LE VIEUX CHÊNE	3 500 €
LE REFUGE DE JADE	500 €
LE RELAIS DES ANIMAUX	500 €
LE TIPI DES CHATS	3 000 €
L'ÉCOLE DU CHAT DE HOULGATE COMITÉ DE DÉFENSE DES BÊTES LIBRES	500 €
L'ÉCOLE DU CHAT D'OLLIOULES	3 500 €
LES 3 DINDES	5 000 €
LES 4 PATTES DU MAS D'AIGLUN	500 €
LES ÂMES ÉQUINES	500 €
LES AMIS DE LILI	500 €
LES AMIS DE NÉO	500 €
LES AMIS DES CHATS	500 €
LES AMIS DES CHATS DU REVEST	500 €
LES AMIS DES CHATS LIBRES DE BEIGNON	500 €
LES AMIS D'ILOU	500 €
LES ANIMAUX DANS LA VILLE DE VICHY	500 €
LES ANIMAUX DE LA MARCHANDIÈRE	500 €
LES ARISTO CATS	500 €
LES ARISTO'PRINCES	500 €
LES ARTS ET LES ÂMES	500 €
LES BIA'CHATS	500 €
LES CAT'LUS DES RUES	500 €
LES CH'AMIS DE BRIGNOLES	500 €
LES CHA'MOURS DE SAINT-MARD	500 €

LES CHAPERLIPOPETTES	1 000 €
LES CHATS DE CHEZ NOUS	500 €
LES CHATS DE FEELIN'GOOD	500 €
LES CHATS DE NOTRE DAME	500 €
LES CHATS DE PLUME	500 €
LES CHATS DE SERGE	500 €
LES CHATS DE STELLA	3 500 €
LES CHATS DE VINON	500 €
LES CHATS DU MERCANTOUR	5 000 €
LES CHATS LIBRES DE BEUCAIRE	500 €
LES CHATS LIBRES DE CHAT'EAUWILLAIN	500 €
LES CHATS LIBRES DE CHAUMONT	500 €
LES CHATS LIBRES DE FLEURANCE	500 €
LES CHATS LIBRES DE L'AIGUILLON SUR MER	500 €
LES CHATS LIBRES DE L'AUXERROIS	500 €
LES CHATS LIBRES DE LYNE	1 000 €
LES CHATS LIBRES DE MONTFIN	500 €
LES CHATS LIBRES DE RIANIS	500 €
LES CHATS LIBRES DE RICHEBOURG	500 €
LES CHATS LIBRES DE SEREZIN DE LA TOUR	500 €
LES CHATS LIBRES DE THÉZIER	500 €
LES CHATS LIBRES DE VENEUX	500 €
LES CHATS LIBRES DE VERSAILLES	500 €
LES CHATS LIBRES DES 3 VALLÉES	500 €
LES CHATS LIBRES DES GRÉES	500 €
LES CHATS LIBRES DES SABLE D'OLONNE	500 €
LES CHATS LIBRES DU BAZOIS	500 €

LES CHATS LIBRES DU CH PIERRE LÔO	500 €
LES CHATS LIBRES VAUDAIS	500 €
LES CHATS PAIX BELLE DU LAURAGAIS	500 €
LES CHATS PERCHÉS	500 €
LES CHATS SANS TOÎ	500 €
LES CHATS SANS TOI...T	1 500 €
LES CHATS TRILHANOLS	500 €
LES CHATS VAGABONDS	500 €
LES CHATSMAGES	500 €
LES COPAINS D'AKINA	500 €
LES CRINS DE LIBERTÉ	5 000 €
LES ÉCURIES DU DERNIER RECOURS	4 500 €
LES FÉLINS DE LA PETITE VENISE	500 €
LES GIVEN'CHATS	1 000 €
LES GRIFFES DE L'ESPOIR	2 500 €
LES LOULOUS DE GWADA	500 €
LES MATOUS BRIARD & CO	500 €
LES MATOUS DE REMOULINS	500 €
LES MATOUS LIBRES	500 €
LES MINOUS LIBRES AZILLANETOIS	500 €
LES MOUSTACHES	500 €
LES OUBLIÉS DU VAL DE BRENNE	500 €
LES PATOUNES DE PACHA	500 €
LES PATOUNES DU 62	500 €
LES PATTOUNES	500 €
LES PATTOUNES DE THEO	500 €
LES PETITS FÉLINS DE CORSE	1 500 €

LES PETITS FÉLINS DE VERNOU	500 €
LES POILUS D'OISSERY	500 €
LES PROTÉGÉS DE WILLIAM - WILL'S ANIMAL SANCTUARY	500 €
LES P'TITES BESTIOLES DU 52 SONT TOUJOURS DE BON POIL (GRAND EST)	500 €
LES P'TITES PATTES DE BOMBANNES	500 €
LES P'TITS POILUS D'LA GROTTE	500 €
LES SABOTS DE LÉLÉ	500 €
LES SAINTS-CHATNAIS	500 €
L'ESPOIR DE VIVRE	500 €
L'ÉTOILE DE LILI	500 €
LIBRES CHATS EN BASTIDE	500 €
LIÉVI-MINOUE	500 €
LOU-PILOU	500 €
LOVE CATS 73	1 000 €
MAIN DANS LA PATTE	500 €
MARINA UN REFUGE POUR CÉRET	500 €
MATOUS LANDES	500 €
MES CHATS LIBRES DE ST ROCH	500 €
MINOUS ET MINETTES	500 €
MYYAMAX	500 €
NAC DE BRETAGNE	500 €
NATACHA	500 €
NID'ACCUEIL	500 €
NOCTIS HÉRISSON	500 €
NOS PETITES PATTES VALETTOISE	500 €
O'PATTES DE VELOURS	500 €
ORGANISATION DE PROTECTION DES ANIMAUX GUADELOUPE	500 €
PACHATS 77	500 €
PAS DE CHAT SANS TOIT	1 500 €
PATACHA	1 500 €
PATOUNES DE CHATS	2 500 €

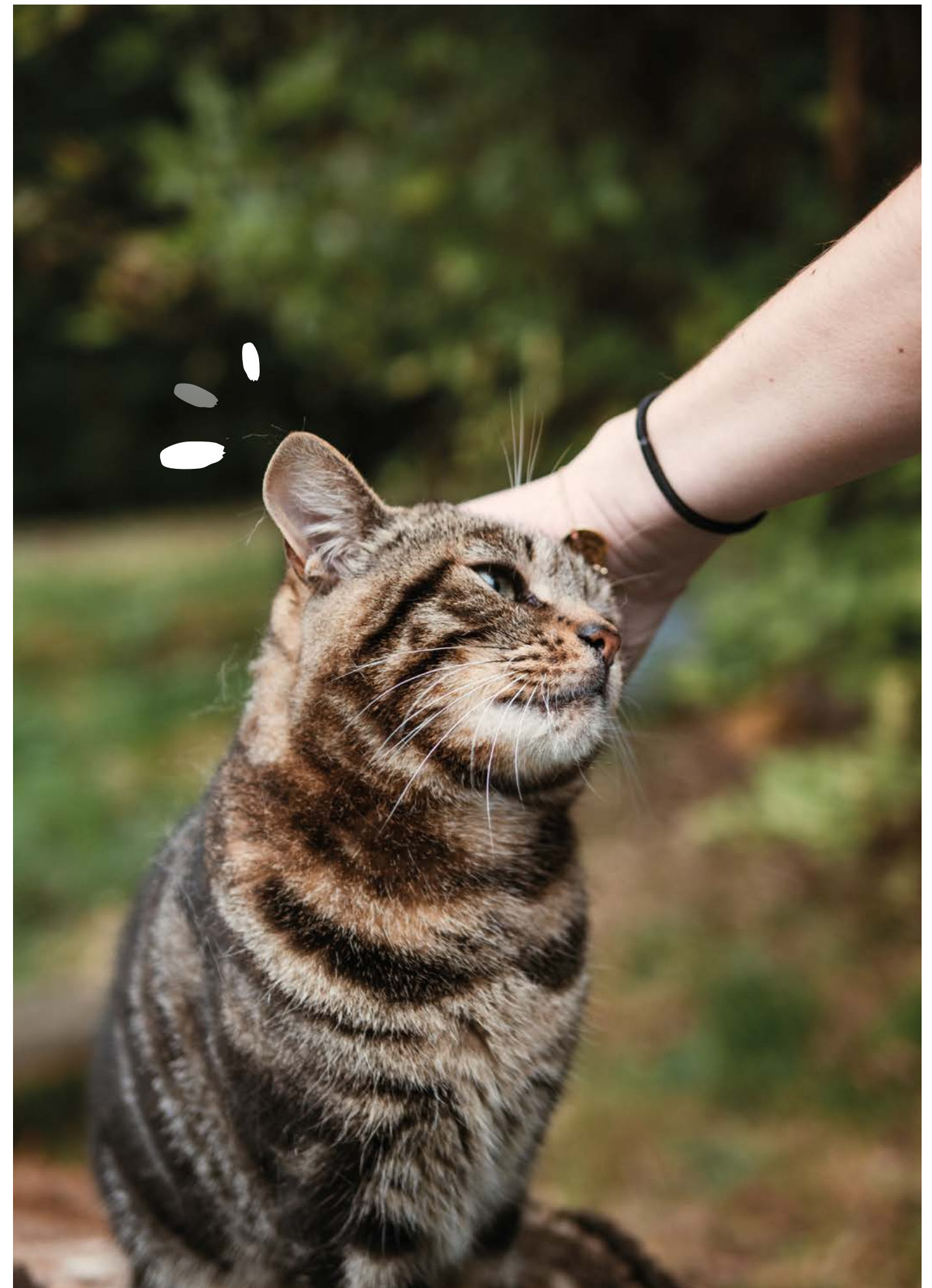
PETIT ABRI	500 €
PHOENIX	3 500 €
PIETRANIMALIA	500 €
PIPSINOUE	500 €
PLACE DES CHATS	500 €
POILS O PATTES	500 €
PROTECT CAT	500 €
PROTECTION ANIMALE ET NATURE	2 500 €
PROTECTION CHATS ABANDONNÉS	500 €
PROTECTION FÉLINE DES ULIS ET ALENTOURS (PFDUA)	500 €
P'TITS BOUTS D'CHATS 38	500 €
QUATRE PATTES EN DÉTRESSE DU HAUT-BEAUJOLAIS	2 000 €
REFUGE LAASSI	500 €
REPTILIAN PROTECT	4 000 €
REPTILIAN PROTECT	1 000 €
RESILIENCE	1 000 €
RESPECTER, SOIGNER, PROTÉGER	28 050 €
ROSES ET BANDANAS	500 €
SAUVE CATS	500 €
SAUVER LES CHATS ERRANTS	500 €
SAUVETAGE ET CHATS EN DÉTRESSE	500 €
SAVE ME 41/45	500 €
SEE AU BONHEUR DES CHATS	500 €
SOLIDARITÉ ANIMAUX VAR EST (S.A.V.E)	500 €
SOS ANIMAUX DE COMPAGNIE	17 900 €
SOS CHATS EN DETRESSE	500 €
SOS CHIENS ET CHATS 14160	2 500 €
SOS MATOUS DE CHANTELOUP	500 €
SOS REPTILES	500 €

STERIL CAT'S HDF	500 €
STOP ANIMAUX EN DANGER	500 €
STREET CATS	500 €
TERRE DE BOXER	500 €
TOUCHE PAS À MON POPOTTE	2 000 €
TOUTOUS ET MINOUS	500 €
TROIS PETITS CHATS TCHATCHA	500 €
TURNY CATS	500 €
UN CHAT, UNE CHANCE EN MONTAGNE BOURBONNAISE	500 €
UN ESPOIR POUR DEMAIN	500 €
UN NID À TOI(T)	2 000 €
UNE MÉDAILLE À TON COLLIER	1 000 €
UNE VIE UN CHAT	500 €
VER LUISANT, VIVRE ECO-RESPONSABLE, LUTTER CONTRE LES IMPACTS DE LA SOCIÉTÉ SUR LES ANIMAUX, LA NATURE ET LA TERRE	1 200 €
VOLC'ANIMO	500 €
YES WE DOG	500 €
YOURI	500 €
TOTAL	379 905 €

LISTE DES EMPRUNTS

réalisés dans l'année 2023

EN 2023, LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT
A ACCEPTÉ DE CO-FINANCER LE PROJET DU REFUGE
DE GENNEVILLIERS (92) EN ACCORDANT À LA SPA UN
PRÊT DE 3 MILLIONS D'EUROS.





**LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE
DES ANIMAUX**



39 boulevard Berthier
75847 Paris Cedex 17
www.la-spa.fr